
RAPPORT ANNUEL 2015



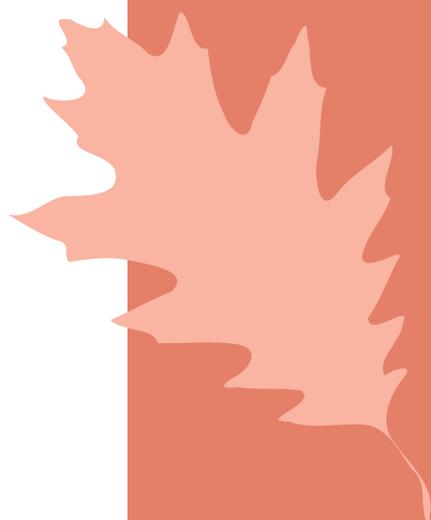


TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants _____	1
En un coup d'œil _____	3
Principaux indicateurs financiers _____	3
Message du président _____	4
Mot du directeur général _____	6
Situation financière du RRUQ ____	8
Profil des participants _____	12
Service à la clientèle _____	16
La gouvernance _____	17
Rapport des comités _____	20
Les ressources humaines _____	23
Les technologies de l'information _____	24
Frais d'administration et de gestion _____	26
Les placements _____	28
États financiers _____	41
Comités et partenaires _____	76
Fédération des retraités de l'Université du Québec _____	77
Principaux conseillers externes _	78
Gestionnaires de portefeuilles ____	79
Calendrier des assemblées annuelles 2016 _____	80



FAITS SAILLANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

- L'estimation du ratio de capitalisation au 31 décembre 2015 est égale à 102,1 % incluant la provision pour écarts défavorables (PED) et 95,2 % en excluant la PED.
- Le degré de solvabilité au 31 décembre 2015 est de 72,0 %.
- Le taux de cotisation au Régime est de 21,3 % du salaire depuis le 1^{er} janvier 2015.
- Le passif des retraités représente 50 % du passif total de capitalisation.
- La pleine indexation est accordée sur les rentes en versement pour le service avant 2005.
- La pleine indexation des rentes en versement pour le service après 2005 n'a pas été versée depuis 2009.

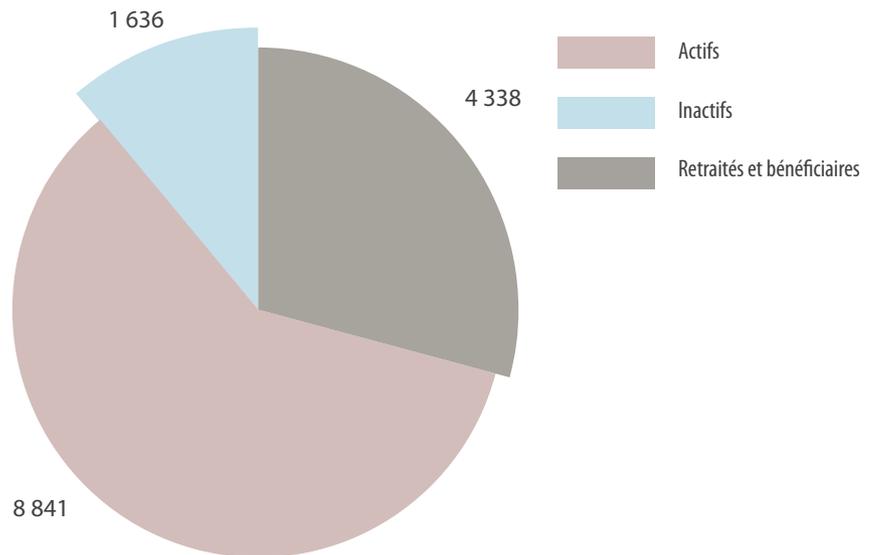
PLACEMENTS

- Rendement brut de 7,68 %
- Actifs sous gestion de 3,6 G\$
- Au cours des 4 dernières années, la gestion active a procuré une valeur ajoutée annualisée de 1,5 % de plus que le portefeuille de référence, ce qui représente près de 182 millions \$.

EN UN COUP D'ŒIL

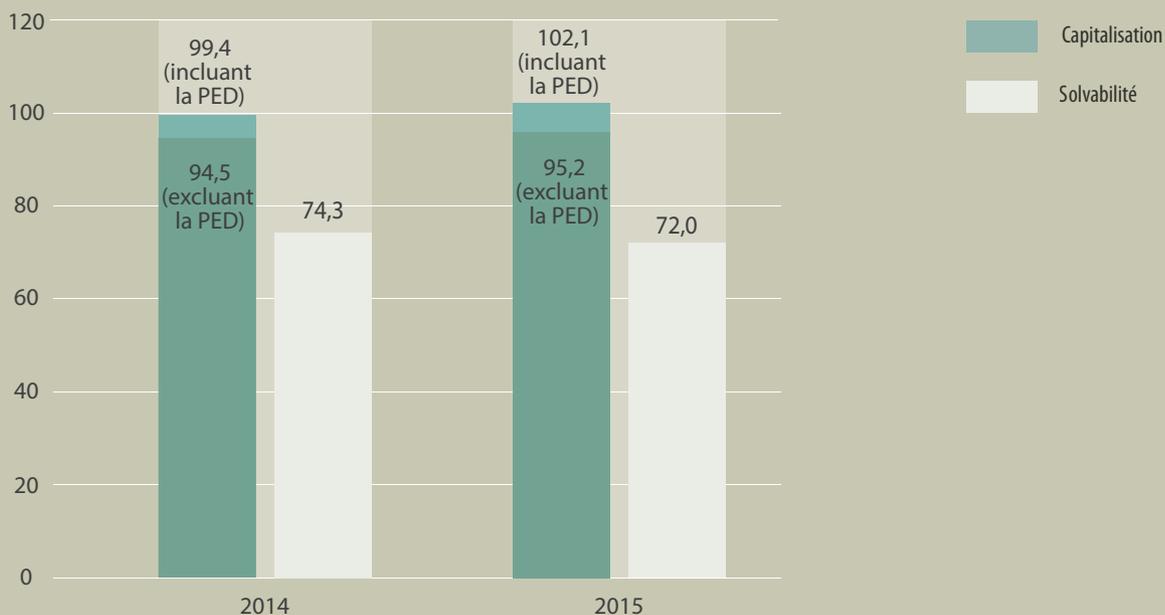
Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2 % par année de service et elle est coordonnée, c'est à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

Total des participants



PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



« UN RÉSULTAT TRÈS SATISFAISANT COMPTE TENU DES ANTICIPATIONS DE MARCHÉ ET DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES QUI PRÉVALAIENT EN DÉBUT D'ANNÉE »

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

L'année 2015 a été, pour les régimes de retraite en général et pour notre régime en particulier, portée par des soubresauts sur les marchés qui parfois semblaient inquiétants. Toutefois, le rendement sur les actifs du RRUQ a été de 7,68% en 2015.

Un résultat très satisfaisant compte tenu des anticipations de marché et des conditions économiques qui prévalaient en début d'année. De plus, il est supérieur au taux de rendement requis pour évaluer le passif actuariel, aidant ainsi à l'amélioration du ratio de capitalisation qui s'établit à 102,1 % sur base statutaire au 31 décembre 2015 incluant la provision pour écarts défavorables (PED) et à 95,2 % en excluant la PED. En fait, c'est la première fois depuis 2007 que ce ratio passe la barre des 100 %.

Cette année a été marquée par une chute importante du prix du pétrole ce qui a entraîné une baisse de la valeur du dollar canadien de près de 20 % par rapport au dollar américain. Puisqu'une bonne partie de nos actifs à l'étranger est soumise à la fluctuation de la devise, il en a résulté un gain de près de 4 % pour la caisse de retraite, expliquant plus de la moitié du rendement de 2015. N'eût été ce fait, le rendement de 2015 aurait été modeste. Les marchés boursiers, en devises locales, ont été sous performants. Par contre, la majorité de nos classes d'actifs en placements alternatifs (placements privés, immobilier et infrastructures) a engendré des revenus intéressants.

Les taux d'intérêt sont bas dans tous les pays du monde et une majorité d'économistes prévoit qu'ils demeureront bas pour une bonne période. Ainsi, les rendements attendus futurs sur l'ensemble des classes d'actifs qui composent une caisse de retraite risquent d'être plus faibles dans les prochaines années qu'au cours des dernières décennies.

Un fait important à rappeler est la décision du Comité de retraite de déposer auprès des autorités concernées le rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 préparé par les actuaires externes du RRUQ. Le 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation a été augmenté de 18,1 % à 21,3 % afin de permettre de mieux sécuriser les bénéfices du Régime.

Par ailleurs, afin de pouvoir relever les défis qui nous attendent, le Comité de retraite a complété, en juin 2015, les travaux sur la planification stratégique



André G. Roy
Président du Comité
de retraite

2015-2018 du RRUQ débutés l'an dernier. Il a approuvé les propositions du groupe de travail composé des membres du Comité exécutif, des présidents des sous-comités du Comité de retraite ainsi que des membres de la direction et de certains employés du Secrétariat. Les grands enjeux suivants ont été identifiés :

- atteindre la pleine capitalisation dans un avenir raisonnable afin d'assurer la pérennité du RRUQ dans un contexte de situation financière difficile et de taux d'intérêt bas ;
- faire face aux changements législatifs ;
- communiquer efficacement avec les participants et retraités, et les différentes instances ;
- assurer le financement adéquat des bénéficiaires du RRUQ ;
- assurer une gouvernance efficace et une saine gestion des risques ;
- maintenir la qualité des services offerts malgré la complexité grandissante du RRUQ et de son environnement ;
- assurer une gestion performante des actifs en tenant compte de l'environnement économique.

Ces enjeux guideront le développement des prochains plans d'affaires annuels du RRUQ et les actions du Comité de retraite pour les trois prochaines années.

Enfin, le 11 novembre 2015, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 75 (PL75) sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire. Au moment de rédiger ces lignes, le projet de loi n'était pas encore adopté. Un communiqué adressé aux participants du RRUQ a été publié le 8 décembre 2015. Le PL75 obligerait, d'une part, la restructuration de certains régimes de retraite du secteur universitaire en fonction de critères relatifs aux coûts et à la santé financière du régime. D'autre part, il imposerait des restrictions quant aux bénéficiaires et au financement futurs de tous les régimes du secteur universitaire.

En fonction des critères précisés dans le PL75, le RRUQ n'aurait pas l'obligation de restructuration. Si des changements survenaient au RRUQ, ce serait à la suite d'un processus de négociation entre les parties. Ces changements ne pourraient toutefois pas modifier les droits des participants retraités ⁽¹⁾, contrairement à ce qui est prévu dans le PL75 pour les régimes qui seraient dans l'obligation de se restructurer. Seuls les droits acquis des participants non retraités pourraient être modifiés.

Concernant les prestations futures, le PL75 obligerait notamment la mise en place d'un fonds de stabilisation qui servirait au financement des rentes accumulées à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le gouvernement du Québec a tenu des consultations particulières concernant le PL75 le 1^{er} décembre 2015 à Québec. Elles se sont poursuivies en février 2016. Le Comité de retraite suit la situation de près pour connaître quelles seront les dispositions légales finales touchant notre régime.

REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction. Ainsi, en 2015, après 10 ans au service des participants, monsieur Antoine Shaneen, membre désigné par les employés de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), a quitté le Comité. J'aimerais souligner son implication constante au cours des années passées. Il a également siégé au Comité de placement pendant 2 ans et au Comité exécutif pendant 6 ans.

Je souhaite aussi la bienvenue à deux nouveaux membres : monsieur André Labelle qui représente maintenant les employés de l'UQO et monsieur Jean-Pierre Mailhot, membre désigné par la corporation de l'École nationale de l'administration publique (ENAP).

Enfin, je voudrais remercier tous les membres du Comité de retraite et des sous-comités pour leur apport à nos travaux, en particulier, messieurs Bernard Gaucher et André Dorion qui ont agi, tour à tour, comme président du Comité de retraite pendant une période de l'année 2015 et aussi monsieur Jacques A. Plamondon qui a quitté la présidence du Comité d'éthique et de déontologie du RRUQ en fin d'année 2015 après 5 années ; il demeure toutefois membre de ce comité. Madame Magalie Jutras en est la nouvelle présidente. Également, je remercie le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur travail et leur support continu. La collaboration de tous est primordiale à la bonne gestion du Régime et à son administration.

Le Président,



André G. Roy

(1) Pour l'application de la loi, seront considérés comme retraités, dont les droits ne peuvent être touchés, les participants ayant pris leur retraite avant le 11 novembre 2015 ou ayant conclu une entente avec leur employeur avant le 11 novembre 2015 à l'effet qu'ils prendront leur retraite avant le 11 novembre 2016.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

Le rendement de la caisse s'établit à 7,68% pour l'année 2015. La valeur ajoutée, par rapport au portefeuille de référence, s'élève à 0,56%. Sur une période de 4 ans, le rendement annualisé du Régime se situe à 11,24% avec une valeur ajoutée moyenne de 1,50%. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 6,94% et la valeur ajoutée est de 0,73%. Dans la section touchant les placements, monsieur Louis Langlois nous présente en détail les rendements des diverses catégories d'actifs.

SITUATION FINANCIÈRE

Grâce à une quatrième année consécutive d'un bon rendement sur les actifs du Régime, la situation financière du RRUQ montre, au 31 décembre 2015, un ratio de capitalisation de 102,1 % incluant la provision pour écarts défavorables (PED) et de 95,2% en excluant la PED, en hausse par rapport au ratio de 99,4% incluant la PED de l'an passé. Par contre, le ratio de solvabilité, établi à 72 %, est en recul par rapport à l'an passé; malgré un rendement excédentaire, une nouvelle baisse des taux d'intérêt au Canada en 2015 a notamment fait augmenter le passif. L'effet combiné se solde par une baisse du ratio. Du côté de l'évaluation du Régime sur la base revue, il y a encore un déficit au 31 décembre 2015. En conséquence, l'indexation conditionnelle des rentes pour la participation à compter de 2005 ne peut pas être accordée. Les résultats sont présentés en détail dans la section sur la « Situation financière du Régime ».

Les résultats d'une évaluation actuarielle représentent une photographie à une date bien précise de la situation financière d'un régime. Pris au premier degré, les résultats peuvent être trompeurs. La volatilité des marchés financiers et l'effet de la fluctuation des taux d'intérêt sur les passifs sont indicateurs qu'il faut gérer les risques du Régime avec une vision à long terme afin de viser une stabilité des coûts au fil des ans et de s'assurer de respecter la capacité de payer des parties prenantes. Ainsi, il est primordial d'effectuer régulièrement des projections de la situation financière dans le futur, que cela soit par des projections stochastiques ou par le développement de scénarios déterministes des plus parlants ⁽²⁾. Cela permet de mieux comprendre la valeur des bénéfices promis et l'évolution potentielle du financement requis.

(2) La méthode de projection stochastique la plus utilisée est la méthode de Monte-Carlo qui repose sur la loi des grands nombres; en répétant un très grand nombre de fois des scénarios de façon indépendante, on obtient une approximation de plus en plus fiable de la probabilité des résultats futurs.

Dans l'approche des scénarios déterministes, on construit seulement quelques scénarios (2, 3 ou 4) avec des hypothèses précises ayant pour but de montrer l'étendue possible des résultats futurs.

PROJET DE LOI 57

En plus du PL75 mentionné précédemment par le président dans son message, le projet de loi 57 (PL57) modifiant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR) déposé par le gouvernement du Québec le 11 juin 2015 a fait l'objet de discussion au Comité de retraite. Le principal élément du projet de loi était l'établissement d'une nouvelle méthode de financement axée sur la capitalisation et non sur la solvabilité, applicable aux régimes de retraite du secteur privé uniquement. La majorité des articles de la Loi RCR qui sont modifiés par le PL57 ne s'appliquent pas aux régimes du secteur public (secteur municipal et universitaire). Le PL57 comportait des modifications à certains articles de la Loi RCR auxquels le RRUQ est sujet. Des consultations ont été tenues à l'automne 2015. À cet effet, le RRUQ a déposé un mémoire adressé à la Commission de l'économie et du travail. Le mémoire du RRUQ a été tenu en compte dans la loi promulguée le 26 novembre 2015 (Loi 29).

De plus, le Comité de retraite a informé la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives de l'exigence de la Loi 29 à l'effet que la Politique de financement du RRUQ devra désormais relever des parties qui ont le pouvoir de modifier le Règlement du Régime, soit l'Assemblée des gouverneurs après négociations à la Table réseau. Par contre, le Comité de retraite devra nécessairement demeurer l'entité responsable de l'application de la Politique. Rappelons que le Comité de retraite a fait figure de pionnier dans l'industrie des caisses de retraite en adoptant, dès 2007, la première Politique de financement du RRUQ.

Votre tout dévoué,



Alain Vallée

Directeur général du RRUQ



Alain Vallée
Directeur général

« IL EST PRIMORDIAL D'EFFECTUER RÉGULIÈREMENT
DES PROJECTIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DANS LE FUTUR »

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

Rôle de la direction de l'actuariat

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime

En novembre 2015, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 75 (PL75) : *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives*. Advenant son adoption, des modifications devront être apportées non seulement aux dispositions du RRUQ, mais aussi à son financement, puisque le PL75 propose de modifier de façon significative le cadre législatif qui existait au Québec depuis 1990.

Notamment, deux « volets » distincts seraient créés à l'intérieur du RRUQ : le volet avant 2015 et le volet après 2014, qui comporteraient chacun leur financement indépendant. De plus, le PL75 prévoit qu'afin d'absorber les pertes d'expérience éventuelles, un fonds de stabilisation serait mis en place pour le volet après 2014, et serait financé par des cotisations spéciales à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au moment d'écrire ces lignes, le PL75 était toujours à l'étude. Cette section présente la situation financière du RRUQ sous le cadre législatif actuel, sans tenir compte du PL75 ou d'éventuelles modifications aux dispositions du Régime.



Eve Belmonte

Directrice de l'actuariat

Une disposition particulière du RRUQ concerne l'indexation des rentes : les rentes accumulées avant 2005 comportent une garantie de pleine indexation annuelle à l'Indice des prix à la consommation (IPC) ; les rentes accumulées depuis 2005 comportent une garantie d'indexation à l'IPC - 3 % (avec un minimum de 0 %). Cette disposition a un impact significatif sur le financement du RRUQ. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2005, bien que la garantie d'indexation ait été modifiée, le taux de cotisation a été établi avec l'objectif de verser la pleine indexation de toutes les rentes accumulées et pour ce faire, le Comité de retraite a adopté une Politique de financement, et une réserve pour indexation a été créée.

Le Règlement du RRUQ prévoit que la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005 est versée uniquement lorsque la situation financière du Régime le permet, c'est-à-dire lorsque la réserve pour indexation comporte les sommes nécessaires.

Depuis la crise financière de 2008, la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005 n'a pu être versée en raison du déficit existant.

ÉVALUATION ACTUARIELLE STATUTAIRE

Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation

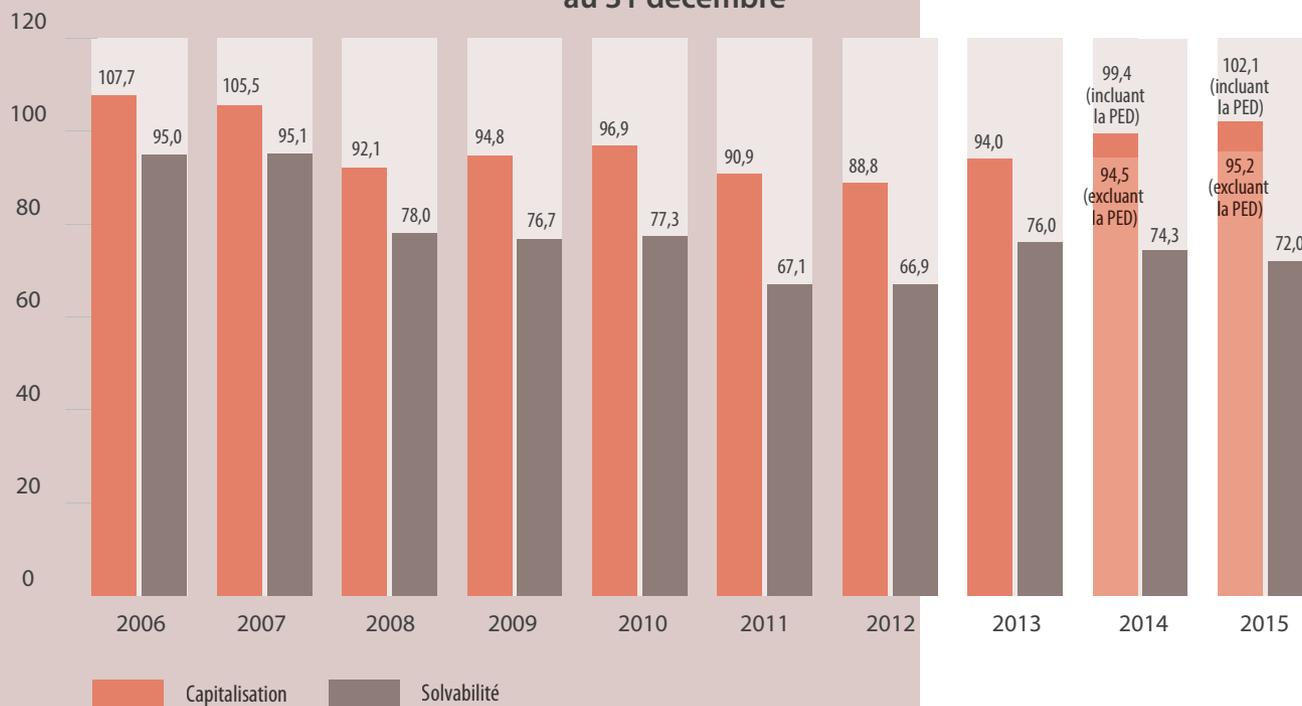
- Hypothèse de continuité du Régime
- Financement ordonné à long terme
- Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement
- Depuis 2014, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR) stipule qu'une Provision pour écarts défavorables (PED) doit être constituée à partir des gains actuariels

Solvabilité

- Hypothèse de terminaison du Régime
- Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

Pour l'évaluation statutaire, l'indexation des rentes est celle garantie au Régime : à l'IPC pour les rentes accumulées avant 2005, et à l'IPC - 3 % pour les rentes accumulées depuis 2005. Les résultats de l'évaluation statutaire sont présentés ci-dessous.

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (en %) au 31 décembre



On y constate que si l'on considère uniquement l'indexation garantie au Régime (IPC - 3 % depuis 2005), le Régime est pleinement capitalisé, avec un ratio, en date du 31 décembre 2015, de 102,1 % lorsqu'on tient compte de la PED. Le degré de solvabilité illustre la situation financière du RRUQ dans un contexte de liquidation des droits des participants. Il se maintient depuis plusieurs années à un niveau largement inférieur à celui de la capitalisation, car les taux d'intérêts se situent à un creux historique.

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La Politique de financement du RRUQ prévoit que, chaque année, la Revue de la situation financière est complétée afin :

- d'établir la cotisation requise pour financer le Régime en tenant compte de la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005 ;
- d'établir le montant de la réserve pour indexation disponible afin de verser la pleine indexation des rentes accumulées depuis 2005.

Les résultats de la Revue de la situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que ceux des deux années précédentes, sont présentés dans le tableau suivant :

31 DÉCEMBRE

(MILLIONS DE \$)	2015	2014	2013
ACTIF			
VALEUR MARCHANDE	3 630,0\$	3 386,0\$	3 066,4\$
AJUSTEMENT*	(203,5\$)	(208,1\$)	(116,3\$)
VALEUR LISSÉE DE L'ACTIF	3 426,5\$	3 177,9\$	2 950,1\$
PASSIF ACTUARIEL			
PARTICIPANTS ACTIFS ET INVALIDES	1 778,5\$	1 730,7\$	1 679,6\$
RETRAITÉS ET CONJOINTS SURVIVANTS	1 827,6\$	1 660,9\$	1 529,3\$
PARTICIPANTS INACTIFS AVEC DROITS ACQUIS	59,8\$	55,4\$	52,4\$
PASSIF ADDITIONNEL POUR INDEXATION CONDITIONNELLE	237,9\$	198,0\$	171,6\$
TOTAL	3 903,8\$	3 645,0\$	3 432,9\$
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(477,3\$)	(467,1\$)	(482,8\$)
RATIO	87,8%	87,2%	85,9%
EXCÉDENT (DÉFICIT) SUR VALEUR MARCHANDE	(273,8\$)	(259,0\$)	(366,5\$)
MOINS : PASSIF ADDITIONNEL POUR INDEXATION CONDITIONNELLE	237,9\$	198,0\$	171,6\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) SUR VALEUR MARCHANDE AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE POUR INDEXATION	(35,9\$)	(61,0\$)	(194,9\$)

* Aux fins de la Revue de la situation financière, les gains et les pertes d'investissements sont reconnus sur une période de cinq ans, afin de stabiliser le taux de cotisation

INDEXATION DES RENTES

Les résultats de la Revue, combinés à ceux de l'évaluation statutaire, sont tels qu'à l'heure actuelle la réserve pour indexation est vide. Il n'existe donc aucun surplus disponible pour verser l'indexation conditionnelle des rentes en paiement en 2016. Ainsi, l'indexation qui sera versée aux retraités en 2016 est la suivante :

- Pour les rentes accumulées avant 2005 : pleine indexation à l'IPC (soit une augmentation de 1,20%) ; et
- Pour les rentes accumulées depuis 2005 : IPC - 3 % (aucune augmentation puisque l'IPC ne dépasse pas 3 %).

La situation financière du Régime sera réévaluée en 2017 afin de déterminer si l'indexation conditionnelle pourra être versée aux retraités. Cependant, il faut savoir que la Loi RCR impose certaines contraintes quant à l'utilisation des surplus, notamment, avant d'utiliser les gains actuariels pour verser l'indexation conditionnelle, une provision pour écarts défavorables d'environ 600 millions \$ doit être constituée pour faire face aux risques futurs du Régime. Ainsi, on peut s'attendre à ce que l'indexation conditionnelle ne puisse être versée aux retraités avant un certain nombre d'années.

TAUX DE COTISATION

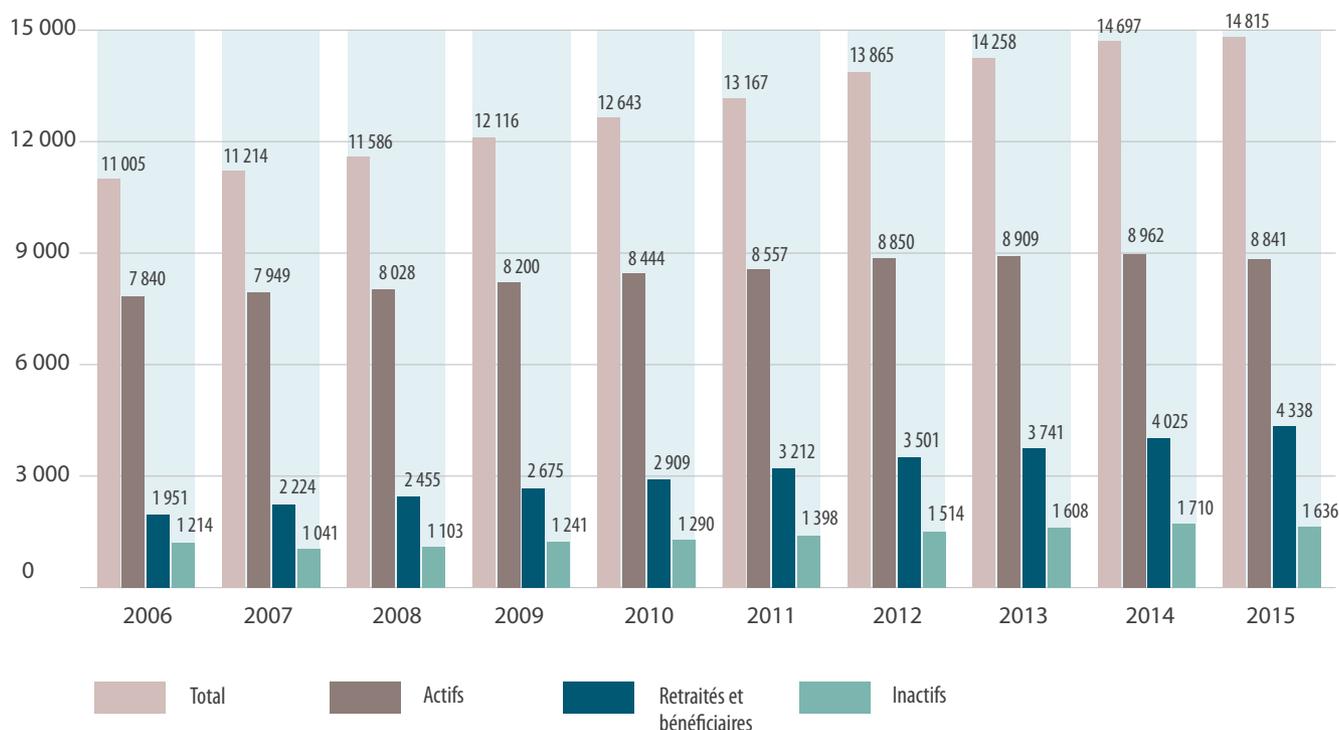
Le Comité de retraite évalue, à chaque année, si le taux de cotisation est toujours adéquat, compte tenu de la Politique de financement du RRUQ. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation total au RRUQ est de 21,3 % du salaire, financé de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au Régime. Afin d'évaluer si ce taux est toujours approprié, le Comité de retraite examine le résultat de deux calculs :

- La cotisation minimale requise par la Loi RCR, qui tient compte de l'indexation garantie au régime uniquement (IPC - 3 % depuis 2005). Cette cotisation est égale à 19,0 % du salaire pour 2016 ;
- La cotisation requise par la Politique de financement du RRUQ, dont l'objectif est de financer une pleine indexation de toutes les rentes. Cette cotisation est égale à 21,5 % du salaire pour 2016.

À sa réunion du 31 mars 2016, le Comité de retraite a résolu de maintenir le taux de cotisation à 21,3 % du salaire pour l'année 2016.

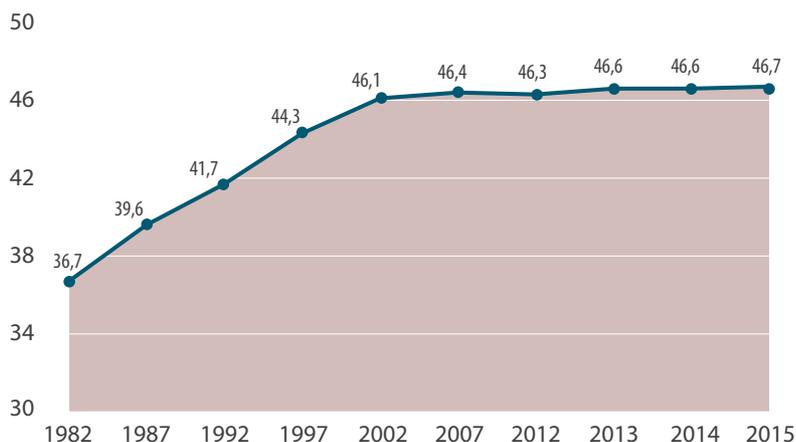
PROFIL DES PARTICIPANTS

Évolution du nombre de participants (au 31 décembre)



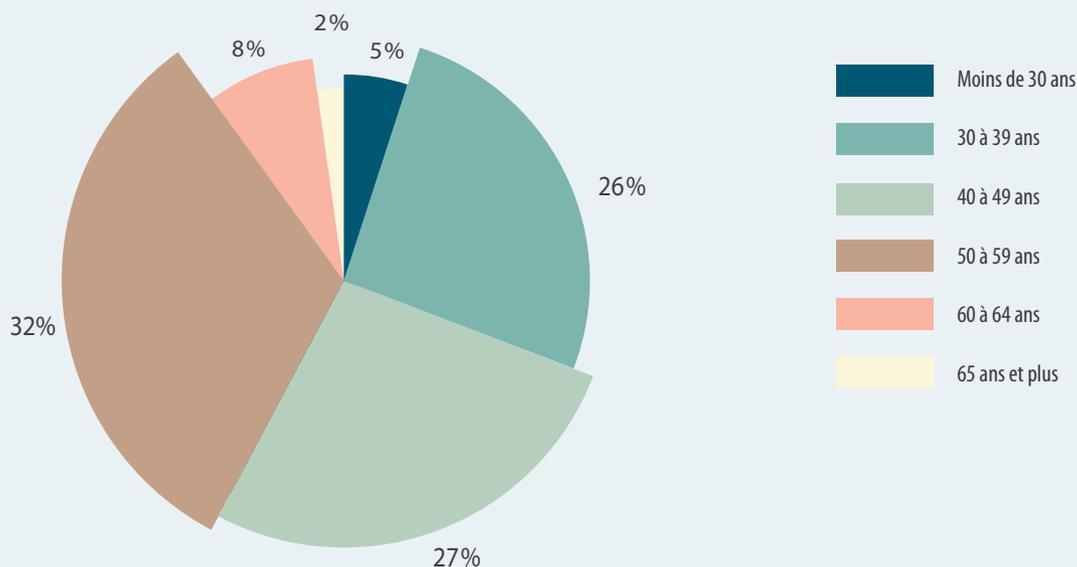
Le nombre total de participants a connu une croissance de 0,8 % en 2015. Le nombre de participants actifs a diminué de 1,4 %, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 7,8 %.

Évolution de l'âge moyen des participants actifs (au 31 décembre) (en années)



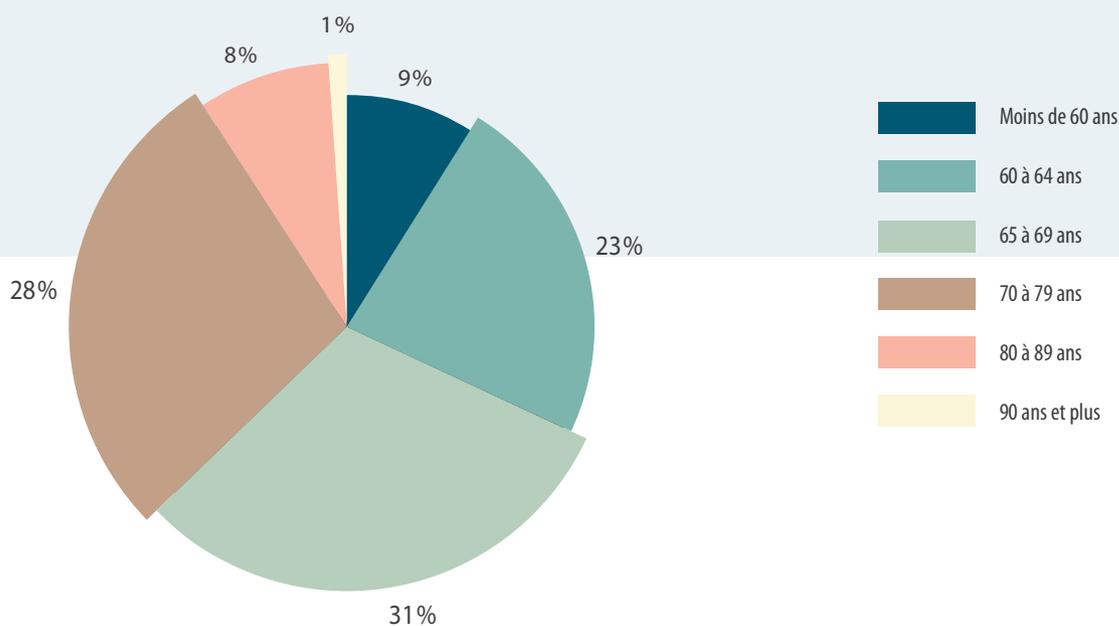
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis 2007.

Ventilation des participants actifs par groupe d'âge au 31 décembre 2015 (en %)



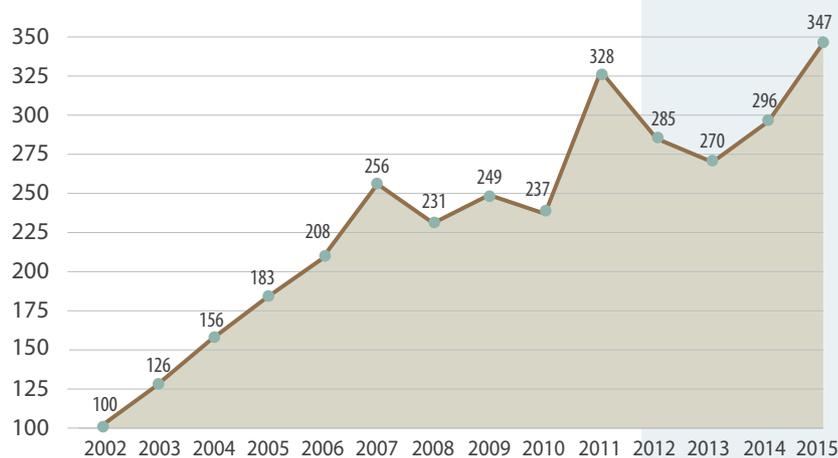
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

Ventilation des retraités et bénéficiaires par groupe d'âge au 31 décembre 2015 (en %)



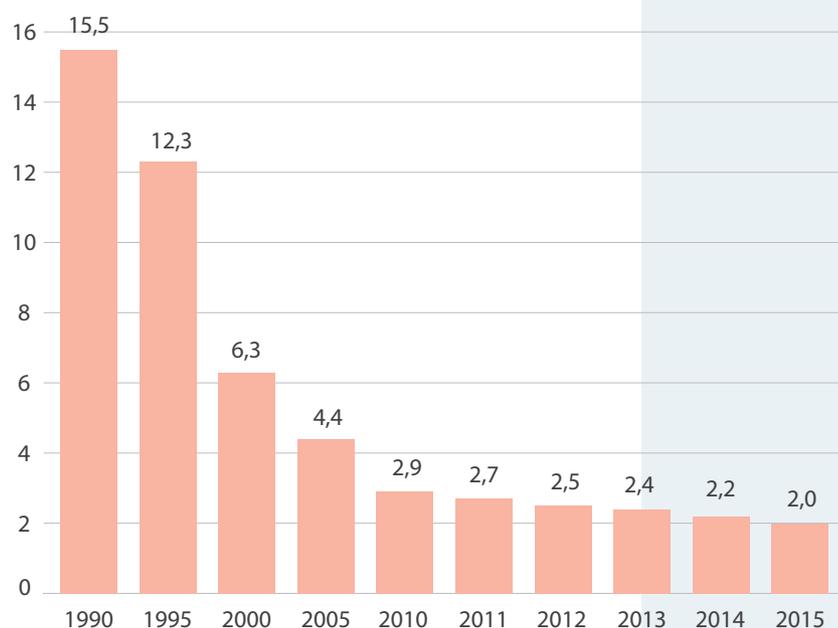
Le groupe de retraités et bénéficiaires âgés de moins de 65 ans représente 32% des 4 338 retraités et bénéficiaires. L'âge moyen des retraités et bénéficiaires s'élève à 68,5 ans.

Nouveaux retraités



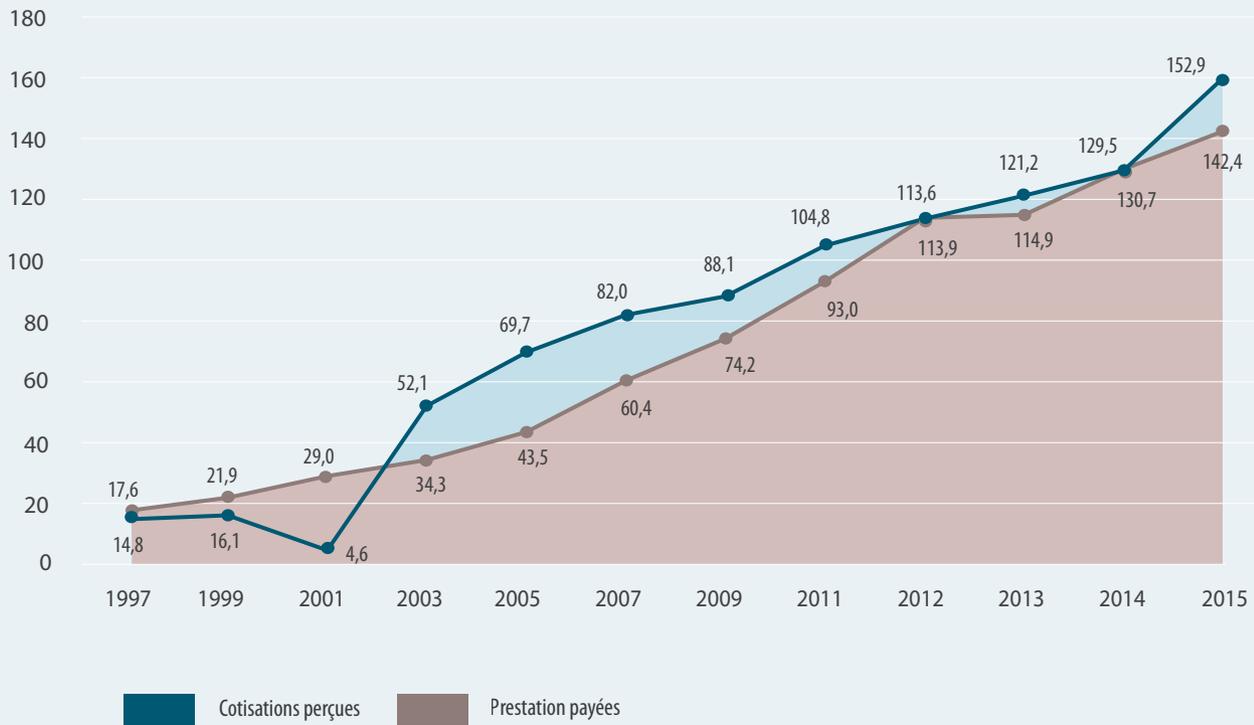
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis quelques années.

Évolution du ratio du nombre de participants actifs par retraité et bénéficiaire



Un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime découlant des retraités et bénéficiaires.

Flux monétaires (en M\$)

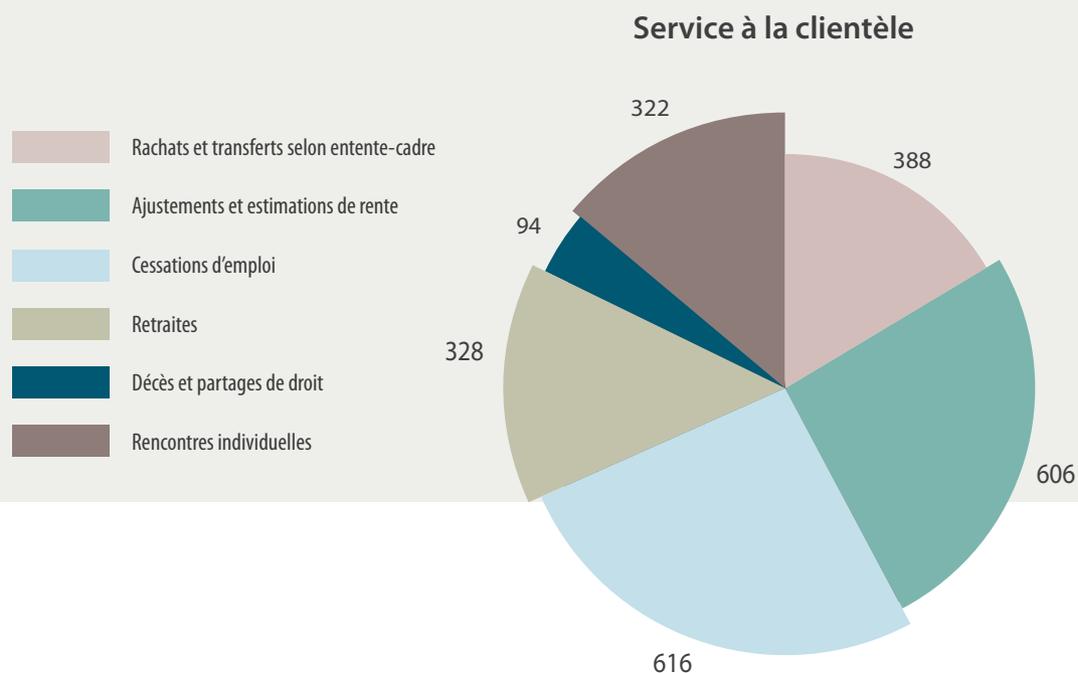


SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2015, le Secrétariat a reçu 2 354 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

Rachats et transferts selon entente-cadre :	388
Ajustements et estimations de rente :	606
Cessations d'emploi :	616
Retraites :	328
Décès et partages de droits :	94
Rencontres individuelles avec les participants :	322



LA GOUVERNANCE

FAIRE VIVRE LA GOUVERNANCE AU RRUQ

Depuis quelques années déjà, les régimes de retraite font face à un environnement économique difficile à anticiper, de même qu'à des changements démographiques qui ajoutent des contraintes et des risques financiers considérables. Récemment, de nouvelles règles de financement ont été adoptées à l'égard des régimes de retraite du secteur privé et des modifications plus générales ont été apportées aux dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Certaines de ces modifications créent de nouvelles exigences pour l'administration de l'ensemble des régimes de retraite et seront précisées par des règlements à venir.

D'un point de vue plus particulier, le projet de loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire (PL75) a été déposé en fin d'année. Les dispositions finales ne sont cependant pas encore connues au moment d'écrire les présentes.

Dans ce contexte, les règles de gouvernance prennent une grande importance puisqu'elles permettent d'assurer que les mesures prises pour s'adapter aux changements soient encadrées par des normes établies à l'avance.

Bien que les normes précisées au Règlement du Régime de retraite, au Règlement intérieur et dans l'ensemble des politiques et directives du Régime soient essentielles au maintien d'une bonne gouvernance, les ressources humaines dédiées à la gouvernance sont également déterminantes. À cet effet, le RRUQ a considéré important de s'adjoindre une ressource supplémentaire à la direction des affaires juridiques et de la gouvernance du Régime permettant ainsi de s'assurer que toutes les activités du RRUQ bénéficient d'un soutien adéquat, tout en améliorant l'analyse des multiples situations pouvant impliquer la conformité et la gouvernance du Régime.

D'autre part, dans le cadre d'une révision régulière, les risques et les mesures de contrôle interne ont été revus afin de confirmer que la description qui en était faite au chapitre 6 du Règlement intérieur représentait adéquatement les pratiques appliquées. La planification stratégique a également permis de confirmer l'importance de la gouvernance au RRUQ. Plusieurs initiatives ont été rattachées spécifiquement à cette sphère d'activité.



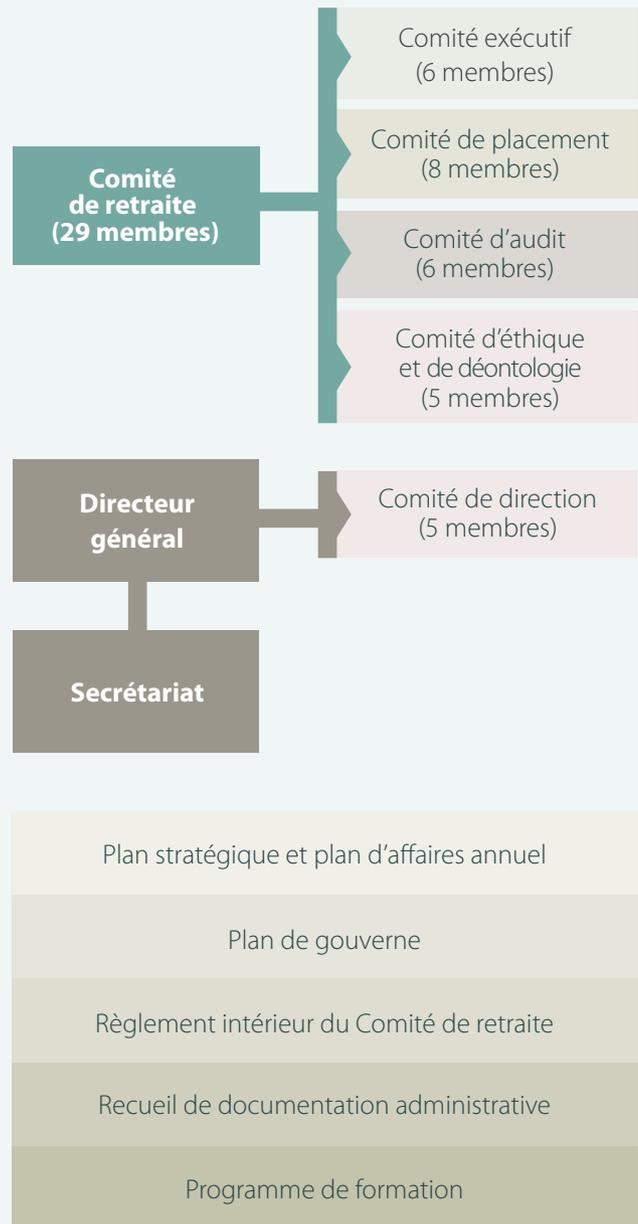
Sylvie Bombardier
Directrice aux affaires
juridiques et à
la gouvernance

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Comité de retraite est composé de 29 membres¹ répartis comme suit:

- chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité »² du Texte du Règlement du Régime, désigne un membre;
- les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité » du Texte du Règlement du Régime, désignent un membre;
- 4 membres sont élus lors de l'assemblée annuelle:
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs et bénéficiaires;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs et bénéficiaires;
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec;
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire, sans représenter aucun autre intérêt que celui de l'ensemble des participants actifs, non actifs, retraités et bénéficiaires du Régime.



¹ Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 76.

² Conformément à la disposition 21.1 du Règlement du Régime, Annexe 6-B, « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement Général 6 « Ressources humaines », les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins cinquante (50) participants, le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.



Dans son ensemble, la structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. D'autre part, la communication et la collaboration demeurent indispensables entre les intervenants du Régime de retraite et de la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives (Table réseau), de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs.

SUIVI DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RÉGIME

En fin d'année, des modifications au Règlement du Régime ont été adoptées par l'Assemblée des gouverneurs. Ces modifications visent plus particulièrement à abolir l'option de conversion des cotisations volontaires en rente viagère à un moment ultérieur à la retraite, de même qu'à ajouter l'Appendice IV relativement au paiement des rentes viagères converties des cotisations volontaires. Ces modifications ont été adoptées à des fins de conformité réglementaire et elles ont pris effet à compter du 1^{er} octobre 2014. Les modalités visant à formaliser le Règlement adopté par l'Assemblée des gouverneurs pour modifier le Texte du Règlement du Régime, l'Avis aux participants ainsi que les demandes d'enregistrement auprès de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada ont été effectuées au début de l'année 2016.

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés personnalisés, avis de convocation aux assemblées annuelles, résultats d'élection pour des représentants au Comité de retraite, rapport annuel), les communiqués suivants leur ont été envoyés :

11 février 2015

Un communiqué concernant l'adoption de la Loi 15 touchant les régimes de retraite du secteur municipal.

10 avril 2015

Un communiqué sur l'indexation qui sera appliquée sur les rentes en paiement aux dates d'anniversaire de retraite comprises entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 inclusivement.

7 décembre 2015

Un communiqué aux participants actifs concernant la fin de l'entente de transfert avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

7 décembre 2015

Un communiqué concernant le dépôt du projet de loi 75 sur les régimes de retraite du secteur universitaire et l'impact de celui-ci pour les participants du RRUQ.

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ ET DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT

Le Comité de retraite encourage ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat transmet régulièrement des informations aux membres des comités concernant des formations ou occasions d'acquérir des connaissances pertinentes à l'administration du Régime. Cette année, en plus de la formation offerte annuellement aux nouveaux membres des comités du RRUQ, le Colloque du RRUQ a été une excellente occasion pour les membres des comités de parfaire leur connaissance en lien avec l'administration du RRUQ. De plus, les membres ont désormais la possibilité de visionner des capsules électroniques préparées spécialement pour résumer les éléments clés de l'administration du Régime. Enfin, pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, effectuer les suivis auprès des conseillers externes et veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.

RAPPORT DES COMITÉS

Le Comité de retraite ainsi que les comités auxquels sont déléguées des responsabilités précises, traitent chaque année tous les dossiers qui permettent de confirmer que le rôle de fiduciaire est exercé dans le respect d'une saine gouvernance. On décrit ci-dessous les principales activités de ces comités en 2015.



André G. Roy
Président du Comité de retraite

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2015. Il a tenu sept réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 et du taux de cotisation au Régime. Il a analysé les hypothèses du taux d'intérêt à retenir pour l'évaluation actuarielle. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets. Il a également approuvé une augmentation au plan des effectifs du Secrétariat.

Le Comité exécutif s'est penché sur plusieurs modifications proposées au Règlement intérieur, notamment les modalités de conservation des dossiers, le vote égalitaire des membres désignés en assemblée annuelle, la gestion des risques et contrôles internes. Il a de plus examiné et approuvé les modifications à la Politique de gestion documentaire, à la Directive sur la numérisation des dossiers des participants et la conservation des documents.

De plus, le Comité exécutif s'est prononcé en faveur des modifications proposées par le Comité d'éthique et de déontologie quant au Code de déontologie des membres des comités et les formulaires s'y rattachant, de même que celui des employés du Secrétariat.

COMITÉ DE RETRAITE

Au cours des sept réunions du Comité tenues en 2015, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la Revue de la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014, le taux de cotisation du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires, le budget, les états financiers et le changement de l'auditeur. Il a approuvé le plan stratégique 2015-2018 proposé par le groupe de travail formé en 2014, composé des membres du Comité exécutif, des présidents des sous comités et de certains employés du Secrétariat. Il a aussi pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus des dossiers récurrents. Il a tenu son colloque bisannuel les 12 et 13 novembre sous le thème « *Connaître notre environnement* ».

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.

Les membres ont pris connaissance des différents projets de loi présentés au cours de l'année par le gouvernement du Québec touchant le financement des régimes de retraite (projets de loi 15, 34, 57 et 75).

En particulier, le Comité exécutif a recommandé au Comité de retraite la publication d'un communiqué aux participants actifs et aux retraités concernant le dépôt éventuel d'un projet de loi similaire à la loi 15 qui toucherait les régimes de retraite universitaires.

Un autre projet de communiqué, relativement au projet de loi 75, adressé aux participants, a été discuté et approuvé par le Comité exécutif. Il a été publié le 8 décembre 2015.



Claire Bouchard
Vice-présidente du Comité de retraite



Matthieu Dufour

Président du Comité de placement

COMITÉ DE PLACEMENT

En 2015, le Comité de placement a tenu cinq réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires,

la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré 12 gestionnaires de portefeuille. Deux mandats ont été résiliés. Ils ont procédé à l'embauche d'un nouveau gestionnaire d'actions américaines de petite capitalisation. En infrastructures, ils ont approuvé un investissement dans un fonds. De plus, en placements privés, ils ont convenu d'investir dans quatre nouveaux fonds, un en immobilier et un premier en agriculture. Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits. Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement. Finalement, le comité a discuté des structures de gestion ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Les modifications au portefeuille de référence et à la structure de gestion ont été présentées au Comité de retraite de décembre 2015.

COMITÉ D'AUDIT

En 2015, le Comité d'audit a tenu quatre réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants :

- recommander l'approbation des états financiers 2014 au Comité de retraite ;
- recevoir et assurer un suivi des commentaires et recommandations des auditeurs externes pour l'exercice 2014 ;
- analyser, discuter et approuver le rapport des auditeurs sur les taux de rendement de 2014 ;
- procéder à un appel d'offres pour les services d'une firme d'auditeurs externes, requis tous les quatre ans et recommander le choix d'une firme d'auditeurs externes au Comité de retraite ;
- approuver le plan d'audit externe 2015 ;
- recevoir et discuter du résultat de la vérification annuelle des données des employeurs de 2014 ;
- approuver le processus de vérification annuelle des données des employeurs pour 2015 ;



Martin Roch

Président du Comité d'audit

- analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2015 ;
- prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2015, dont les tests d'intrusion informatique effectués aux deux ans ;
- examiner les états financiers non audités des filiales au même moment que les états financiers annuels du RRUQ et en recommander l'approbation au Comité de retraite.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En 2015, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis à trois occasions, à Québec ou Montréal, et ils ont participé à une conférence téléphonique. Comme par les années passées, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des

comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations d'avantages et de cadeaux reçus. En plus de ses activités courantes, le CED a contribué à la révision de l'Énoncé de valeurs du Comité de retraite et il a terminé sa réflexion concernant la révision des normes de déclarations de cadeaux ou avantages. À ce titre, il a suggéré au Comité de retraite et au Comité exécutif d'apporter des modifications au Code de déontologie des membres de comités de même qu'à celui des employés du Secrétariat. Lors du Colloque du RRUQ, M. Jacques Plamondon et Mme Allison Marchildon ont présenté une capsule d'information portant sur le rôle fiduciaire des membres de comités et sur les conflits d'allégeances potentiels. Fort de l'accueil enthousiaste reçu lors de cette présentation, le CED entreprendra la réalisation d'une nouvelle capsule d'information au courant de l'année 2016.



Magalie Jutras

Présidente du Comité d'éthique et de déontologie

	NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS	TAUX DE PRÉSENCE DES MEMBRES AUX RÉUNIONS
COMITÉ DE RETRAITE	7	100	90 %
COMITÉ EXÉCUTIF	7	68	93 %
COMITÉ DE PLACEMENT	5	42	95 %
COMITÉ D'AUDIT	4	28	91 %
COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE	4	27	88 %

LES RESSOURCES HUMAINES

LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT, UNE PRÉCIEUSE RESSOURCE

Soucieux d'atteindre les meilleurs résultats et d'offrir un excellent service à la clientèle, le RRUQ s'assure de joindre à son équipe des ressources compétentes et prêtes à vivre au quotidien la culture organisationnelle du Secrétariat. Ainsi, la prise de décision en matière de gestion des ressources humaines s'appuie sur des valeurs favorisant le respect, la confiance, l'esprit d'équipe, la qualité de vie au travail et la crédibilité. Notre souci constant d'offrir des conditions de travail et des avantages sociaux compétitifs combinés à une offre de travail permettant à chacun de s'accomplir dans un milieu agréable fait du RRUQ un employeur de choix. Le développement de notre personnel est à la hauteur des défis stimulants qui lui sont offerts. En 2015, 43 formations et conférences ont été suivies par des employés du Secrétariat afin de parfaire leurs connaissances.

D'année en année, nous nous engageons à instaurer les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines favorisant ainsi l'attraction, la performance, la motivation et la rétention de notre plus précieuse ressource, nos employés.



Jérôme Lalande
Directeur des services
administratifs



LA CULTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT DU RRUQ

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LA SÉCURITÉ ET LE VIRAGE NUMÉRIQUE AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

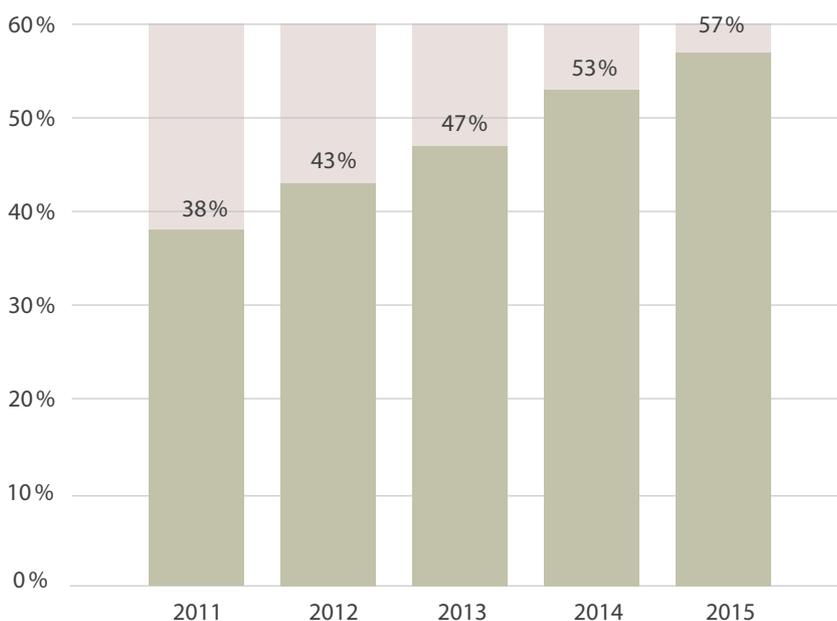
Nous déployons de grands efforts pour maintenir un niveau de sécurité à la hauteur des attentes des participants et protéger leurs données personnelles. Cette année, des tests étendus de sécurité ont été réalisés pour vérifier non seulement l'étanchéité du périmètre externe, mais également la sécurité du réseau interne, des réseaux sans-fils, des ordinateurs portables et du code source des applications web. Un test d'hameçonnage a même été réalisé auprès des employés du Secrétariat. Les résultats des tests ont été très satisfaisants, aucune intrusion de l'externe n'a pu être réalisée et notre personnel est déjà à pied d'œuvre pour mettre en place les recommandations proposées.

Du côté des systèmes, nous nous tournons résolument vers l'avenir en débutant la numérisation des dossiers des participants. En effet, nous avons mis en marche en 2015 un projet visant à numériser ceux-ci et à les intégrer à notre système de gestion des prestations, permettant ainsi une meilleure accessibilité, la réduction de l'espace nécessaire à la voûte documentaire et assurer l'intégrité à long terme de ces dossiers. Le projet vise également à modifier notre système pour le migrer graduellement vers une conservation électronique des documents.

En 2016, les dossiers des participants inactifs seront les premiers à être numérisés. De plus, nous mettrons en place les premiers processus dotés d'une conservation électronique complète des documents. Nous travaillerons à adapter notre système de prestations aux modifications requises par les changements législatifs, tout en continuant de le bonifier au bénéfice des participants.

PORTRAIT DES SERVICES EN LIGNE POUR 2015

Nombre de participants inscrits à « Mon Dossier » (en %)

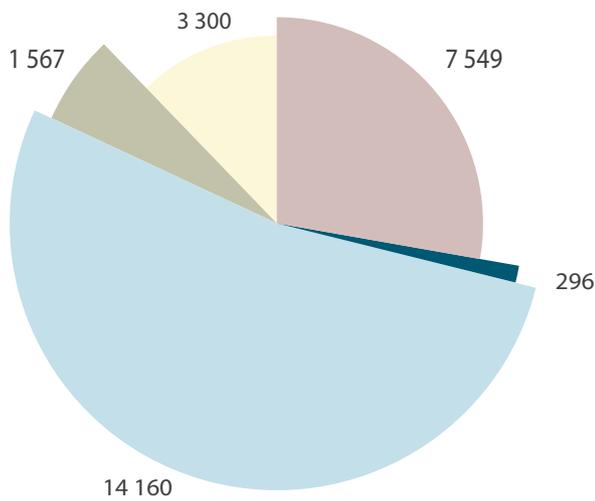


Le pourcentage de participants inscrits à « Mon Dossier » a augmenté depuis son lancement, pour atteindre 57% en 2015.

Augmentation des inscriptions à :

- Avis de dépôt: +17 %
- Feuilles fiscaux: +95 %
- Relevés annuels: stable

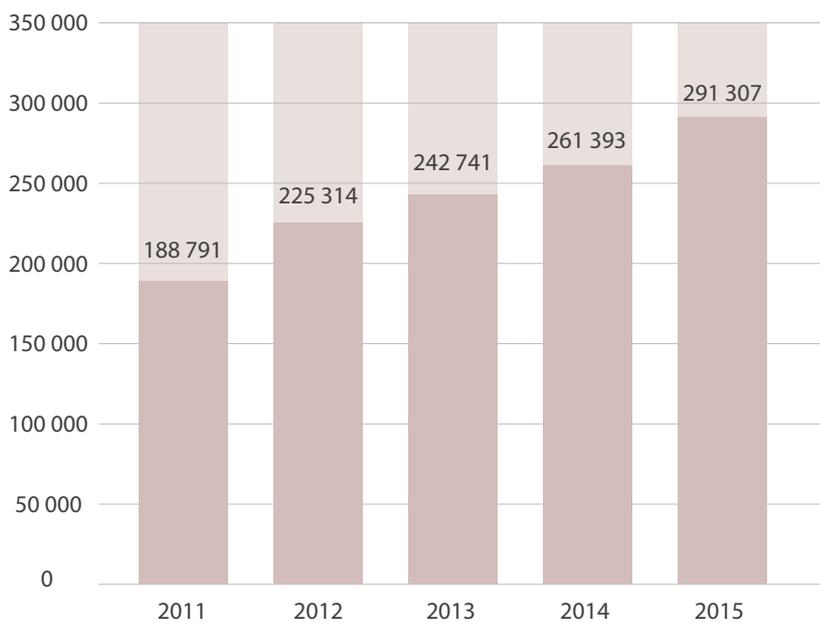
Nombre d'utilisations des services en ligne «*Mon Dossier*» (2015)



Utilisation globale des services en hausse de 23 %

- Consultation d'un relevé annuel
- Changement d'adresse
- Projection de rente
- Consultation d'un avis de dépôt
- Consultation d'un feuillet fiscal

Nombre de pages consultées sur le site Internet



Pages consultées : en hausse de 11% en 2015

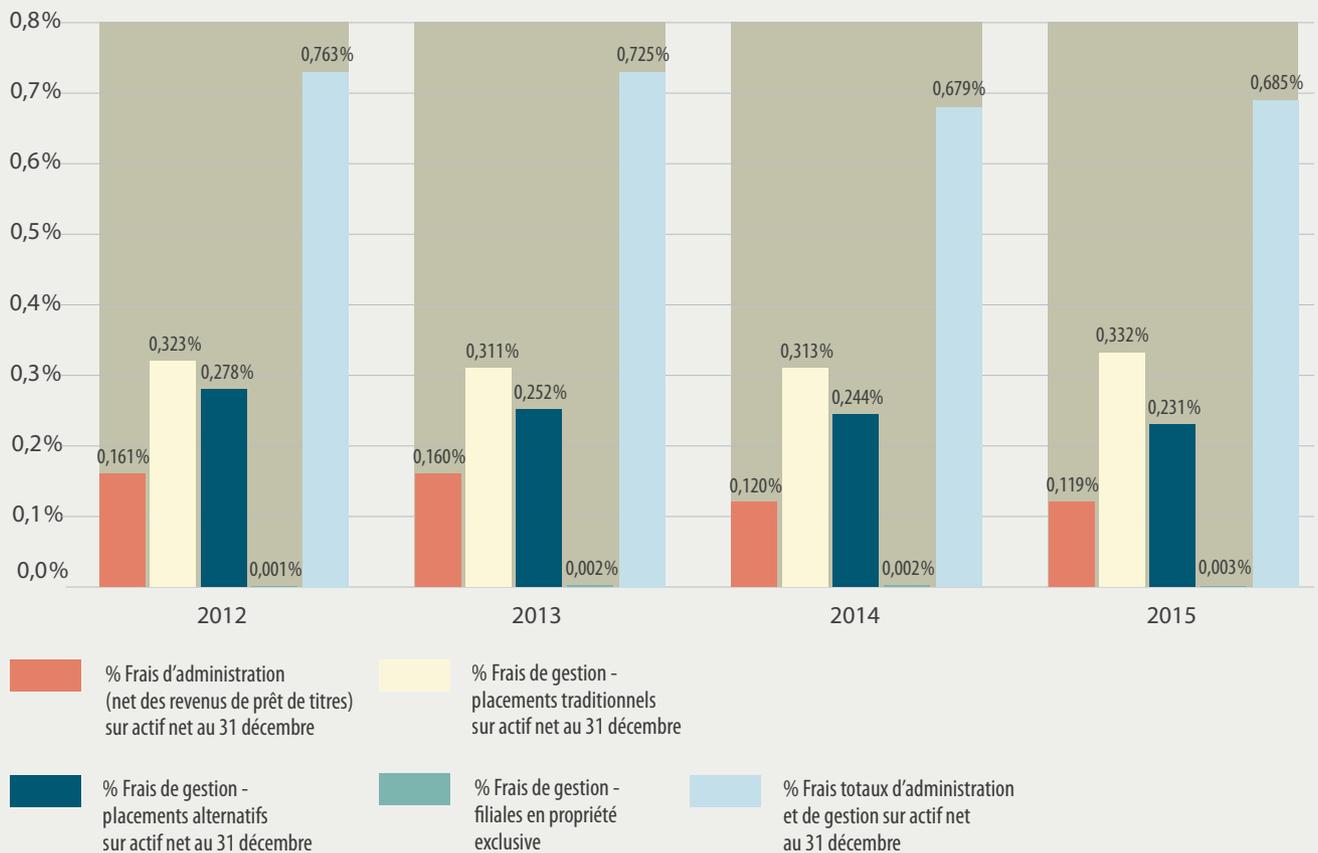
Nombre de visiteurs : en hausse de 15% en 2015

Près de 15% de l'affluence totale sur appareil mobile

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

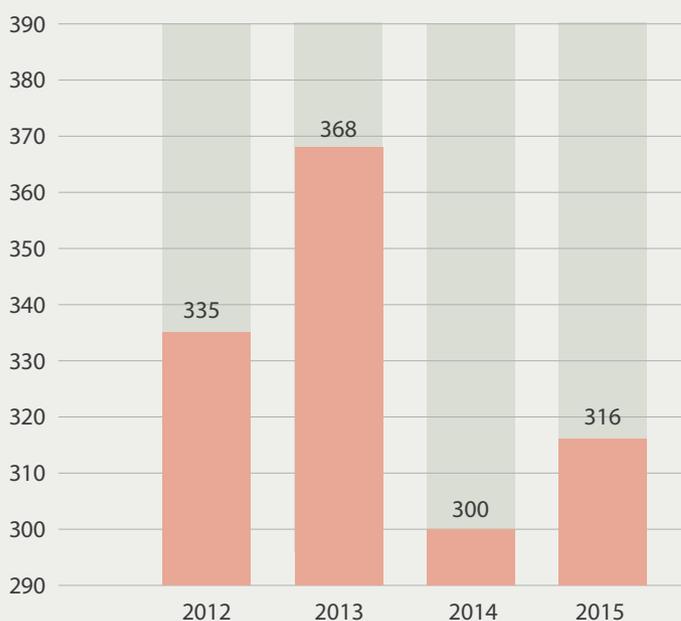
Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2015	2014	2013	2012
FRAIS D'ADMINISTRATION	4 675 964	4 412 669	5 252 570	4 651 111
FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS TRADITIONNELS	12 088 832	10 611 358	9 525 001	8 644 426
FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS ALTERNATIFS	8 395 390	8 228 120	7 732 513	7 423 447
FRAIS DE GESTION - FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE	92 469	72 575	63 695	36 080
REVENUS DE PRÊT DE TITRES	(371 623)	(335 219)	(336 557)	(351 194)
FRAIS TOTAUX D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	24 881 032	22 989 503	22 237 222	20 403 870
ACTIF NET DE FIN	3 630 000 000	3 386 000 000	3 067 000 000	2 673 000 000
% FRAIS D'ADMINISTRATION (NET DES REVENUS DE PRÊT DE TITRES) SUR ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,119%	0,120%	0,160%	0,161%
% FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS TRADITIONNELS SUR ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,332%	0,313%	0,311%	0,323%
% FRAIS DE GESTION - PLACEMENTS ALTERNATIFS SUR ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,231%	0,244%	0,252%	0,278%
% FRAIS DE GESTION - FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE	0,003%	0,002%	0,002%	0,001%
% FRAIS TOTAUX D'ADMINISTRATION ET DE GESTION SUR ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE	0,685%	0,679%	0,725%	0,763%



Gestion des dépenses

Coût moyen des frais d'administration par participant (4 ans)



En 2013, afin de se conformer aux normes comptables, le RRUQ a inscrit une provision liée aux indemnités de départ pour les employés qui prennent leur retraite et qui ont cumulé plus de 10 années de service. En excluant cette charge non récurrente, le coût moyen des frais par participant aurait été de 327 \$.

LES PLACEMENTS

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

Faits saillants :

- Rendement brut de 7,68 %
- Actifs sous gestion de 3,6 G\$
- Forte appréciation de la devise américaine de 19,9 % contre la devise canadienne

Analyse du rendement global

En 2015, deux événements ont retenu notre attention, soit :

- une baisse majeure du prix du baril de pétrole provoquée par une offre plus importante provenant notamment du pétrole de schiste produit aux États-Unis et du refus de l'Arabie Saoudite de diminuer sa production ;
- le second était une baisse des taux d'intérêt qui indiquait la difficulté des économies mondiales à retrouver une croissance soutenue, créant un environnement propice à la déflation plutôt qu'à l'inflation.



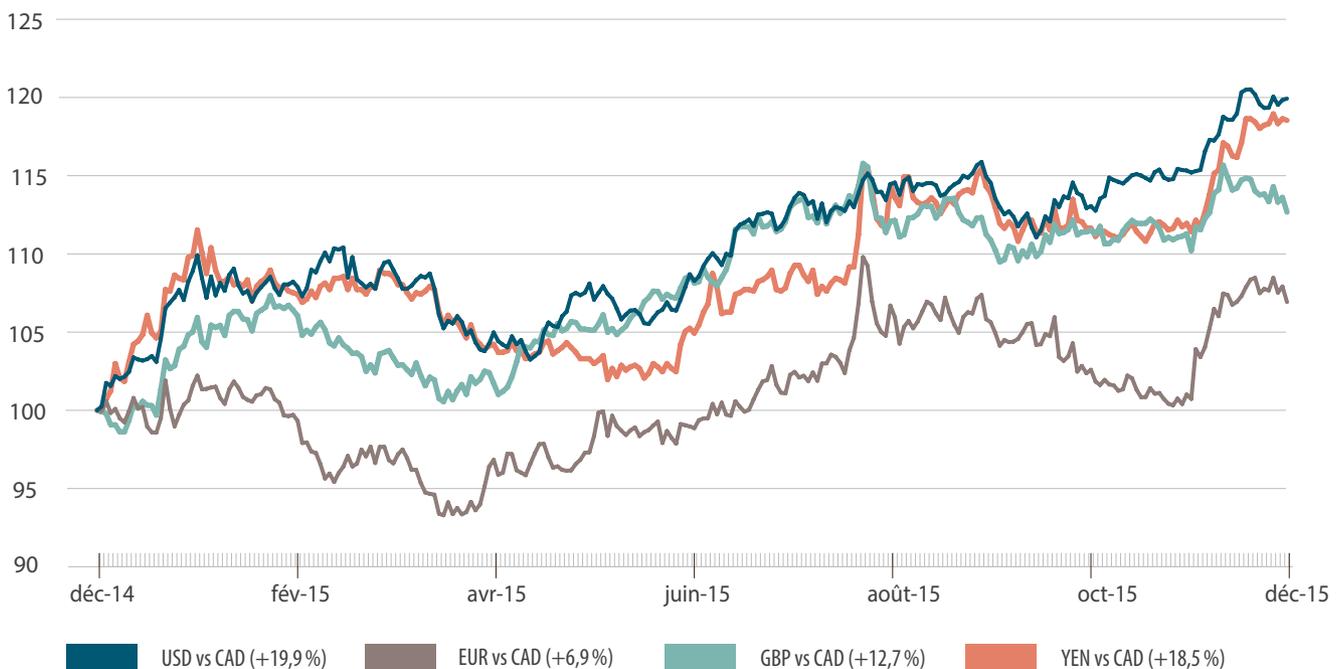
Louis Langlois

Directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité

La croissance économique mondiale demeurant anémique, ceci a amené les investisseurs à se retirer des marchés producteurs de matières premières, tels le Canada et les pays émergents. Par conséquent, la majorité des banques centrales ont abaissé leur taux directeur afin de stimuler l'économie, à l'exception de la banque centrale américaine (la FED) qui a débuté une hausse avec une augmentation de 0,25 % en fin d'année. Un environnement favorable pour nos investissements aux États-Unis qui ont vu leur devise s'apprécier de près de 19,9 % contre la devise canadienne (voir graphique 1). Avec une exposition de près de 20 % des actifs de la Caisse à la devise américaine, cela a permis de générer une performance additionnelle d'environ 4 %, ce qui représente plus de la moitié du rendement total de la Caisse. Cette stratégie de ne pas couvrir la majorité de notre exposition aux devises étrangères vise à limiter l'impact de la volatilité engendrée par les marchés, et tout particulièrement en périodes baissières.

GRAPHIQUE 1

Performance du Dollar Canadien en 2015

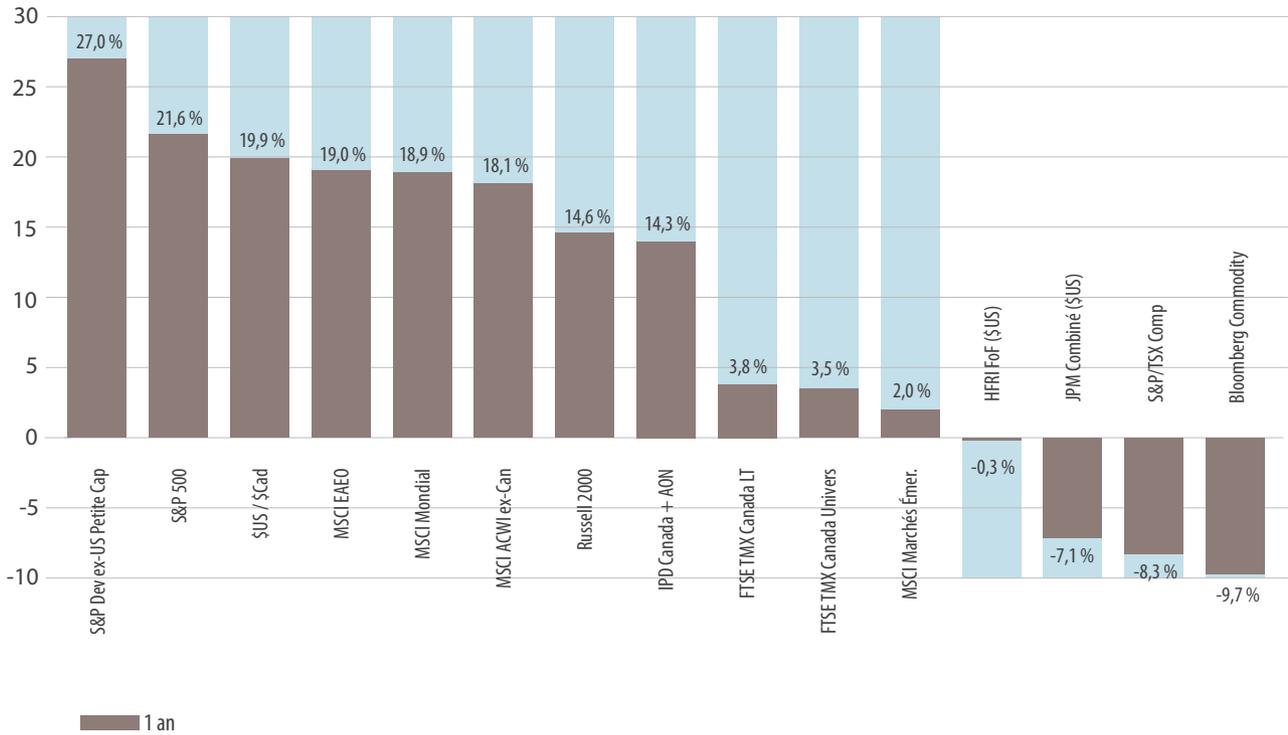


Enfin, avec des taux d'intérêt qui risquent de demeurer relativement bas, les investisseurs continuent d'augmenter leur proportion en actifs alternatifs (placements privés, immobilier et infrastructures) qui offrent à long terme une espérance de rendement/risque supérieure aux classes traditionnelles. Dans ce contexte, on peut anticiper que l'atteinte de l'objectif d'un rendement visé à long terme de

6 % net de frais, tout en conservant un niveau de risque acceptable pour la Caisse, représentera tout un défi pour les prochaines années.

On peut constater dans le tableau ci-dessous, le mouvement des différents indices des marchés financiers au cours de la dernière année.

**Rendement d'indices de marchés
au 31 décembre 2015 (en %)**



Rendement sur 4 ans

Pour la période de 4 ans terminée le 31 décembre 2015, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé de 11,24%. Ce rendement est supérieur à celui de 9,74% de notre portefeuille de référence, procurant une valeur ajoutée de 1,50% (voir tableau 1).

La majorité de nos gestionnaires préconisant une approche active ont contribué à cette valeur ajoutée; notamment ceux en actions canadiennes avec une surperformance de 5,96% au-dessus de l'indice de référence des actions canadiennes, le S&P/TSX, avec un rendement de 5,26%.

Rendement 2015

Au cours de la dernière année, le rendement obtenu par les actifs de la Caisse a atteint 7,68%. Ce rendement surperforme celui de 7,12% de notre portefeuille de référence par 0,56% (voir tableau 2).

Cette performance s'explique en grande partie par :

- Une exposition importante à la devise américaine qui s'est appréciée de 19,9% relativement à la devise canadienne et;
- L'adoption d'une approche plus conservatrice de nos gestionnaires en actions canadiennes et étrangères, à la suite d'une anticipation des marchés plus volatils et baissiers.

Avec un rendement de 7,68% en 2015, l'actif net de la Caisse de retraite a progressé de 239 M\$. De ce fait, les actifs sous gestion atteignent 3,6 G\$ au 31 décembre.

Au cours de l'année 2015, le Comité de placement a principalement injecté de nouvelles sommes dans des mandats en placements privés, en immobilier et en infrastructures. Ces investissements furent monétisés par une diminution de nos actions canadiennes. Ces dernières diminuant de 1,75%, de 15,5% à 13,75% des actifs totaux, alors que les investissements en infrastructures passent de 2,75% à 4,50% (voir tableau 2).

TABLEAU 1

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE										
ANNÉE	RENDEMENT ANNUEL (%)	RENDEMENT ANNUALISÉ (%)								
		2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2015	7,68	9,49	11,45	11,24	9,15	9,64	10,46	6,42	6,12	6,94
	7,12	9,21	10,19	9,74	8,25	8,73	9,97	5,47	5,35	6,21
2014	11,33	13,38	12,45	9,52	10,03	10,93	6,24	5,93	6,86	
	11,34	11,76	10,63	8,54	9,06	9,29	4,24	5,13	6,11	
2013	15,46	13,02	8,92	9,71	10,85	5,42	5,18	6,31		
	12,18	10,28	7,62	8,49	8,88	4,26	4,27	5,48		
2012	10,63	5,79	7,85	9,72	3,51	3,56	5,06			
	8,42	5,40	7,29	8,07	2,74	3,01	4,55			
2011	1,17	6,49	9,42	1,81	2,20	4,16				
	2,47	6,73	7,96	1,37	1,96	3,92				
2010	12,10	13,80	2,02	2,46	4,77					
	11,16	10,81	1,01	1,83	4,21					
2009	15,52	-2,67	-0,57	3,02						
	10,46	-3,72	-1,11	2,54						
2008	-18,00	-7,75	-0,84							
	-16,07	-6,43	0,03							
2007	3,77	9,04								
	4,33	9,21								
2006	14,57									
	14,32									

	Caisse globale (gras)
	Portefeuille de référence

TABLEAU 2
PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE(*)

CLASSE D'ACTIF	PONDÉRATION		INDICE DE RÉFÉRENCE	PERFORMANCE	
	CIBLE	ACTUELLE		INDICE	PORTEFEUILLE
TITRES À REVENU FIXE	32,0%	32,5%	60.0% FTSE TMX Canada Universel + 40.0% FTSE TMX Canada Long Terme	3,66%	2,89%
ACTIONS CANADIENNES	13,75%	12,6%	S&P / TSX Composite plafonné Rendement total	- 8,32%	- 4,94%
ACTIONS ÉTRANGÈRES	28,0%	29,6%	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)	18,06%	19,00%
IMMOBILIER ET PARTICIPATIONS DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES NATURELLES	8,5%	8,6%	20% IPD Canada Property + 80% AON	14,28%	12,21%
PLACEMENTS PRIVÉS	7,25%	7,3%	Rendement obtenu par classe d'actif	14,48%	14,48%
INFRASTRUCTURES	4,5%	4,6%	FTSE TMX Canada Long Terme + 2,5%	6,38%	10,96%
EXPOSITION AUX COMMODITÉS PAR LE BIAIS DE CONTRATS À TERME	3,0%	2,1%	Bloomberg Commodity Index \$CAD	- 9,67%	- 8,35%
AUTRES PLACEMENTS ALTERNATIFS	3,0%	2,7%	HFRI FoF Composite Index \$US (ajusté pour frais)	0,90%	- 8,61%
TOTAL	100%	100%		7,12%	7,68%

(*) Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille et, en général, le travail accompli par le Comité de placement et la direction des placements, du contrôle et de la comptabilité. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actif. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

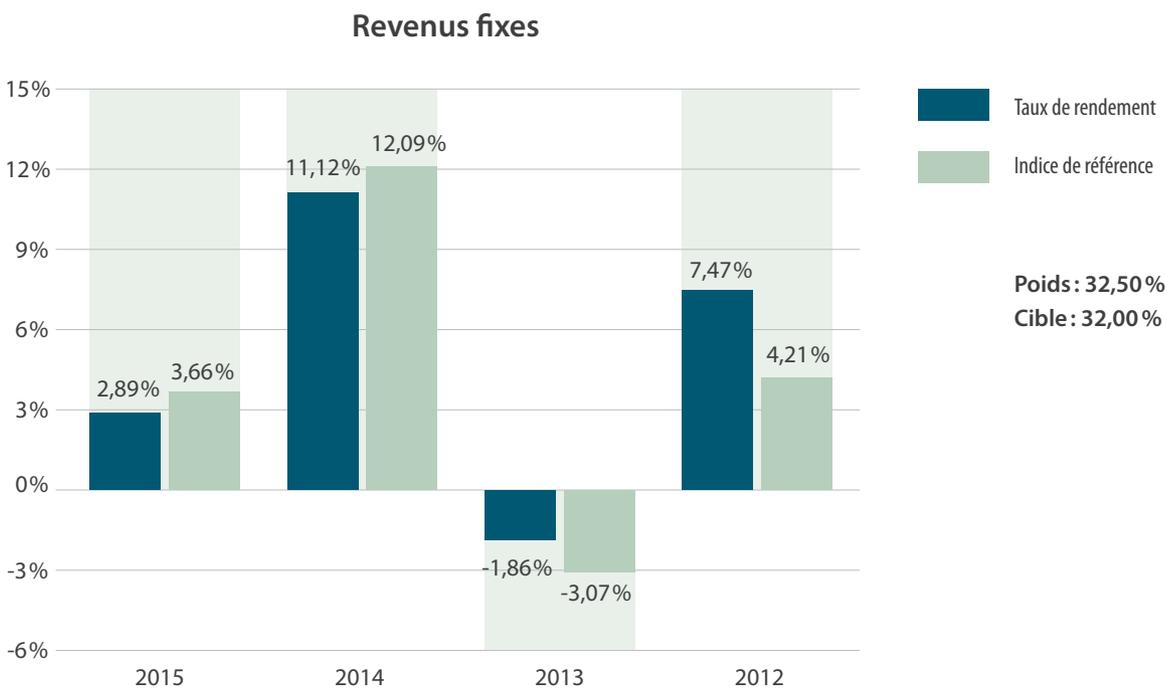
Revenus fixes

La faiblesse de l'économie canadienne combinée à des pressions inflationnistes limitées (en raison notamment de la chute du prix du pétrole) ont incité la Banque du Canada à abaisser son taux directeur à deux occasions au cours de l'année, le faisant passer de 1,0 % à 0,50 %. De plus, un environnement macroéconomique incertain suscitant une forte demande pour la sécurité offerte par les titres obligataires a maintenu les taux d'intérêt des obligations à des niveaux généralement inférieurs à ceux qui prévalaient en début d'année. Ainsi, les indices représentatifs des titres à revenu fixe canadiens présentent tous des rendements positifs en 2015 (à l'exception du segment des obligations à rendement élevé), les obligations gouvernementales ayant été plus performantes que les obligations de sociétés.

Le portefeuille de revenus fixes du RRUQ a profité de l'élan haussier du marché obligataire, bien que la progression ait été limitée par une allocation structurelle en obligations

de sociétés, ainsi qu'une exposition à la dette de marchés émergents, cette dernière ayant généré un rendement négatif en 2015. Le portefeuille de revenus fixes affiche ainsi une avance de 2,89 % pour l'année, un niveau inférieur à la progression de 3,66 % de l'indice de référence (combinant les indices FTSE TMX Canada Univers et FTSE TMX Canada Long Terme), résultant en une valeur retranchée de 0,77 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille de titres à revenu fixe a procuré un rendement annualisé de 4,79 % par rapport à 4,08 % pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 0,71 %.

Bien que la majorité du portefeuille de placements en revenus fixes est exposé aux taux d'intérêt canadiens, pour des raisons de diversification, une certaine partie demeure exposée aux marchés et devises d'autres pays développés et émergents. En fin d'année, un total de 1,2 G\$ était investi en titres à revenu fixe, soit 32,5 % des actifs totaux du RRUQ, un niveau légèrement supérieur à la cible stratégique de 32 %.



Actions canadiennes

Les années se suivent et se ressemblent pour le marché boursier canadien. Non seulement est-il à la traîne des marchés boursiers mondiaux pour une cinquième année consécutive, mais tout comme en 2014, les secteurs des matériaux et surtout de l'énergie sont les grands responsables de la piètre performance de la bourse canadienne; ces deux secteurs reculant respectivement de 21 % et 23 % en 2015. On note que seuls les secteurs des technologies de l'information, de la consommation de base et des télécommunications ont généré des rendements positifs pour l'année.

Dans cet environnement peu favorable, le portefeuille d'actions canadiennes a néanmoins réussi à limiter les dégâts, affichant un rendement de - 4,94 % pour l'année, comparativement à - 8,32 % pour l'indice de référence (S&P/TSX Composite), générant ainsi une forte valeur ajoutée de 3,38 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement

annualisé de 11,22 %, soit plus du double du rendement de 5,26 % de l'indice de référence, générant ainsi une valeur ajoutée annualisée de 5,96 %.

Les actions canadiennes totalisaient en fin d'année une valeur de 456,1 M\$, correspondant à 12,6 % des actifs totaux du RRUQ, par rapport à une cible stratégique de 13,75 %. Sur une base tactique, une sous-pondération en actions canadiennes préconisée tout au long de l'année a résulté en un impact positif sur le rendement total de la caisse en 2015. On rappelle que l'allocation visée en actions canadiennes est en baisse depuis plusieurs années, passant effectivement de 15,5 % à 13,75 % en 2015. Il est anticipé que cette réduction se poursuivra dans le futur, la Politique de placement actuelle visant une allocation ultime de 10 %.

Actions canadiennes

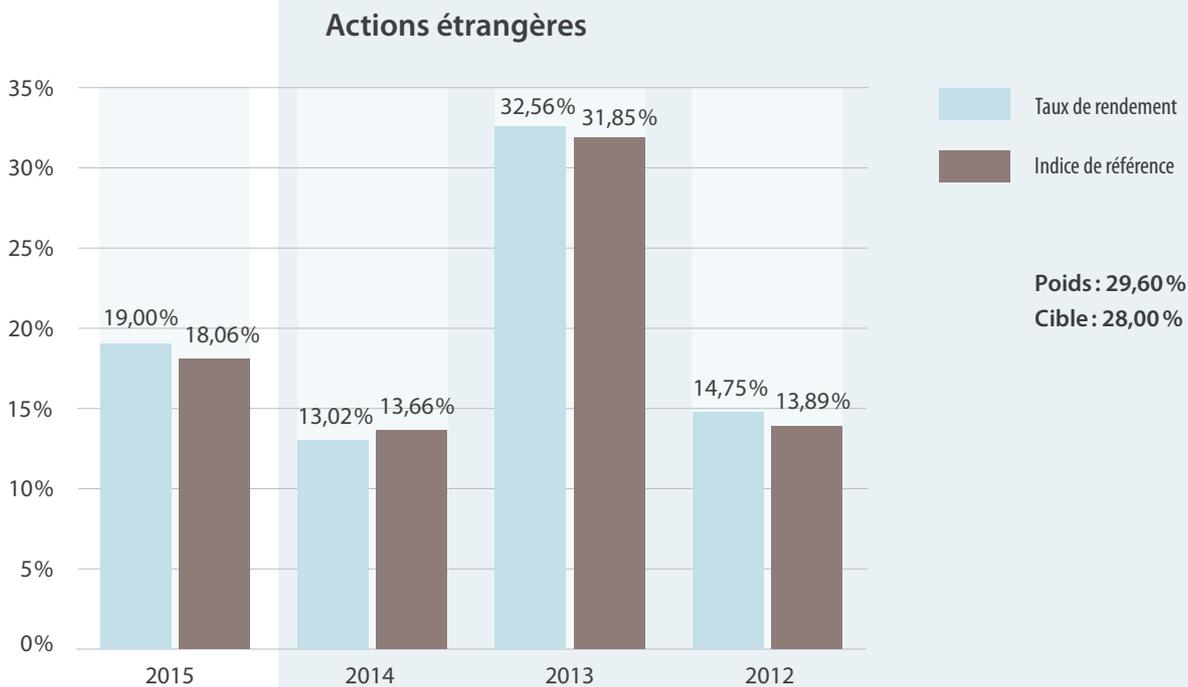


Actions étrangères

En lien avec une activité économique mondiale qui tarde à se remettre en route, et par conséquent une croissance des profits des entreprises sous pression, les marchés boursiers des pays développés ont offert des performances positives, bien qu'inférieures à leur historique. Cependant, la forte dépréciation du dollar canadien en 2015 par rapport aux devises étrangères, notamment le dollar américain, fait en sorte que les investissements en actions étrangères ont été très profitables. Ainsi, en devises canadiennes, l'indice S&P 500 représentant le marché boursier américain a crû de 21,6% (1,4% en devises locales), l'indice MSCI Europe de 16,5% (4,9% en devises locales), et l'indice MSCI Pacifique de 23,5% (5,9% en devises locales). Les marchés émergents ont continué de pâtir du contexte économique mondial, en plus de faire face à différents problèmes spécifiques (endettement élevé, chute du prix du pétrole, malversations politiques), et ont été une nouvelle fois à la traîne des marchés boursiers des pays développés; l'indice MSCI Marchés émergents ne progressant que de 2,0% (- 5,8% en devises locales).

Le portefeuille d'actions étrangères affiche un rendement fort respectable de 19,0% pour l'année, comparativement à 18,06% pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$CAD), ajoutant ainsi 0,94% à l'indice. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 19,59%, surclassant l'avance de 19,14% pour l'indice et générant ainsi une valeur ajoutée de 0,45%.

Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur de 1,1 G\$ en fin d'année, correspondant à 29,6% des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 28%. Sur une base plus tactique, une surpondération en actions étrangères a été préconisée tout au long de l'année, résultant en un impact positif sur le rendement total de la Caisse en 2015.



Immobilier et concessions agricoles et forestières

La performance absolue du portefeuille immobilier et concessions se situe à 12,21 % en 2015, soit une sous-performance par rapport à l'indice de référence de 2,07 %.

La sous-performance s'explique en partie par la sous-performance des gestionnaires CDPQ (avec une exposition au marché immobilier brésilien qui a subi une dépréciation de sa devise de près de 30%) et Bentall-Kennedy (surexposition au marché d'Edmonton et au secteur industriel).

En 2015, le gestionnaire d'immobilier résidentiel Conundrum a procédé à la conversion du Fonds CRPIF III en fiducie de placement immobilier (REIT), nommé Continuum REIT. Par ailleurs, bien que l'investissement de 15 M\$ dans le quatrième Fonds du gestionnaire Conundrum (CRPIF IV) demeure très récent (octobre 2014), une portion importante du capital est déjà déployée par le gestionnaire.

Notons aussi qu'un investissement de 22,9 M\$ US a été approuvé dans le huitième Fonds immobilier opportuniste global du gestionnaire Blackstone (Blackstone Real Estate Partners VIII).

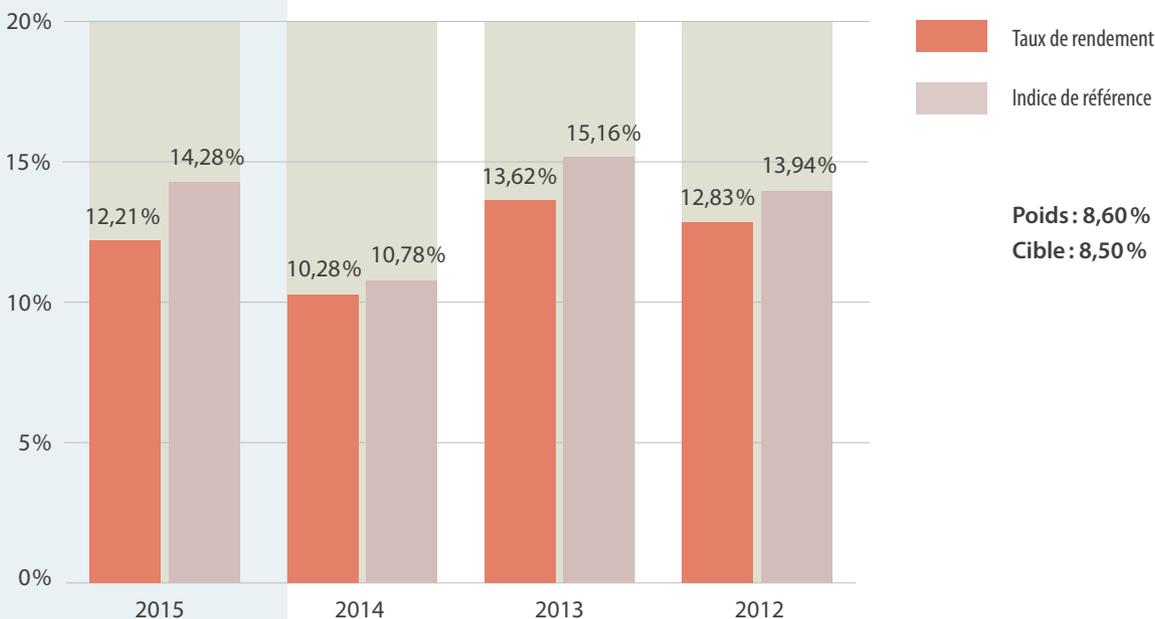
Le Fonds de concessions forestières GTI 9 géré par Global Forest Product Partners au New Hampshire, d'une valeur de 16,6 millions, présente une performance de 9,15 % en 2015. Le portefeuille détient des forêts au Brésil, au Chili, en Australie, au Cambodge et en Nouvelle-Zélande. Le Fonds GTI 10 du même gestionnaire atteint 7,7 M\$ en fin d'année avec une performance de 20,9% pour 2015. Les investissements actuels sont au Brésil, au Cambodge, au Chili et en Colombie.

Le RRUQ a fait son premier investissement en concessions agricoles au cours de l'année avec un engagement de 17,5 M\$ US dans le Fonds Brookfield Agriculture II.

Les investissements dans les concessions forestières et agricoles conviennent bien aux régimes de retraite par leur horizon à long terme et leur lien avec l'inflation.

L'exposition à l'immobilier et aux concessions forestières représente 310 M\$, soit 8,6% des actifs totaux de la caisse.

Immobilier et concessions



Placements privés

Le portefeuille de placements privés génère une performance de 14,48 % pour 2015. Le portefeuille continue de recevoir des distributions régulières, mais le rythme a été moins important que pour les deux années précédentes.

Au cours de l'année, quatre nouveaux investissements ont été approuvés:

- Un engagement de 17,5 M\$ dans le Fonds de «Buyout» canadien «Callisto Capital IV»;
- Un engagement de 20 M\$ dans le Fonds de dette «Penfund Capital V»;

- Un engagement de 15 M\$ US dans le Fonds de marché secondaire «Ardian ASF VII»;
- Un engagement de 12,5 millions d'Euros dans le Fonds européen «Ardian Expansion IV».

Au 31 décembre 2015, l'exposition aux placements privés représente 262,7 M\$, soit 7,3 % des actifs de la caisse.

Placements privés



Infrastructures

Depuis l'implantation de la nouvelle Politique de placement en 2014, les infrastructures sont maintenant distinctes des placements privés.

Le portefeuille a généré un rendement de 10,96 % pour une valeur ajoutée de 4,57 % sur son indice de référence.

L'investissement dans Trenca et les fonds d'infrastructures d'Ardian ont continué à générer des rendements courants supérieurs à 7 % alors que la performance totale de la classe d'actif est de 10,96 %.

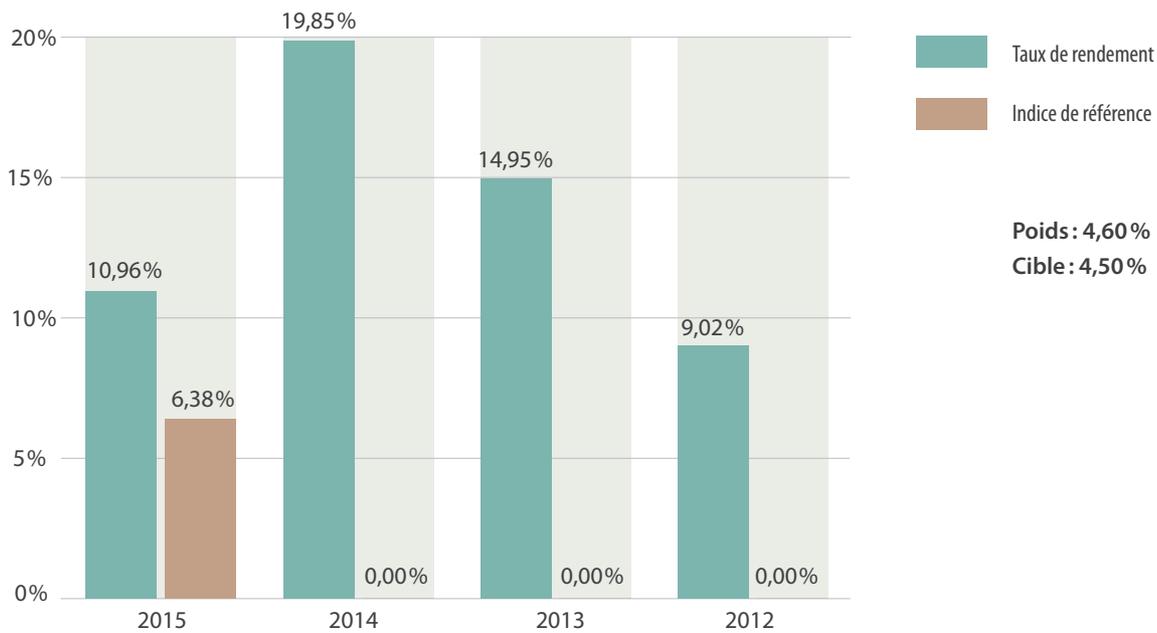
Au cours de l'année, deux nouveaux investissements ont été approuvés:

- Un engagement de 10 millions d'Euros dans le Fonds européen «Ardian Infrastructures IV»;
- Un investissement supplémentaire de 15 M\$ dans le portefeuille spécialisé d'infrastructures CDPQ.

Au 31 décembre 2015, l'exposition aux infrastructures représente 163,4 M\$, soit 4,6 % des actifs. La cible ultime a été augmentée de 5 % à 7 % en fin d'année 2015.

Ces investissements sont intéressants pour une caisse de retraite avec leur durée à long terme et leurs revenus stables souvent reliés à l'inflation.

Infrastructures



Commodités

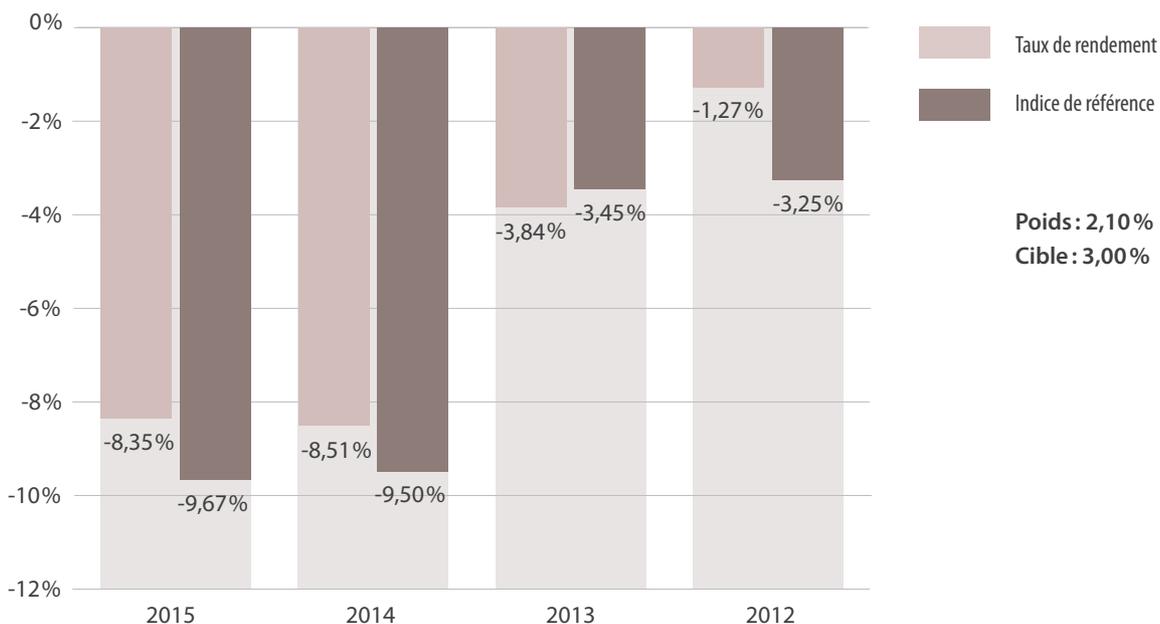
Au cours de l'année, la plupart des commodités ont connu des performances négatives avec notamment des pertes de plus de 40% pour le pétrole. Seul le coton a connu une performance positive pour 2015. Le rendement de l'indice de commodités Bloomberg pour l'année est de -9,67%.

Notre gestionnaire ajoute 1,32% à ce rendement et qui s'explique par sa position dans le gaz naturel.

À la fin de 2015, l'investissement en commodités totalisait 76,3 M\$, soit 2,1% des actifs totaux de la Caisse. La pondération a été maintenue à sa borne inférieure au cours de l'année 2015.

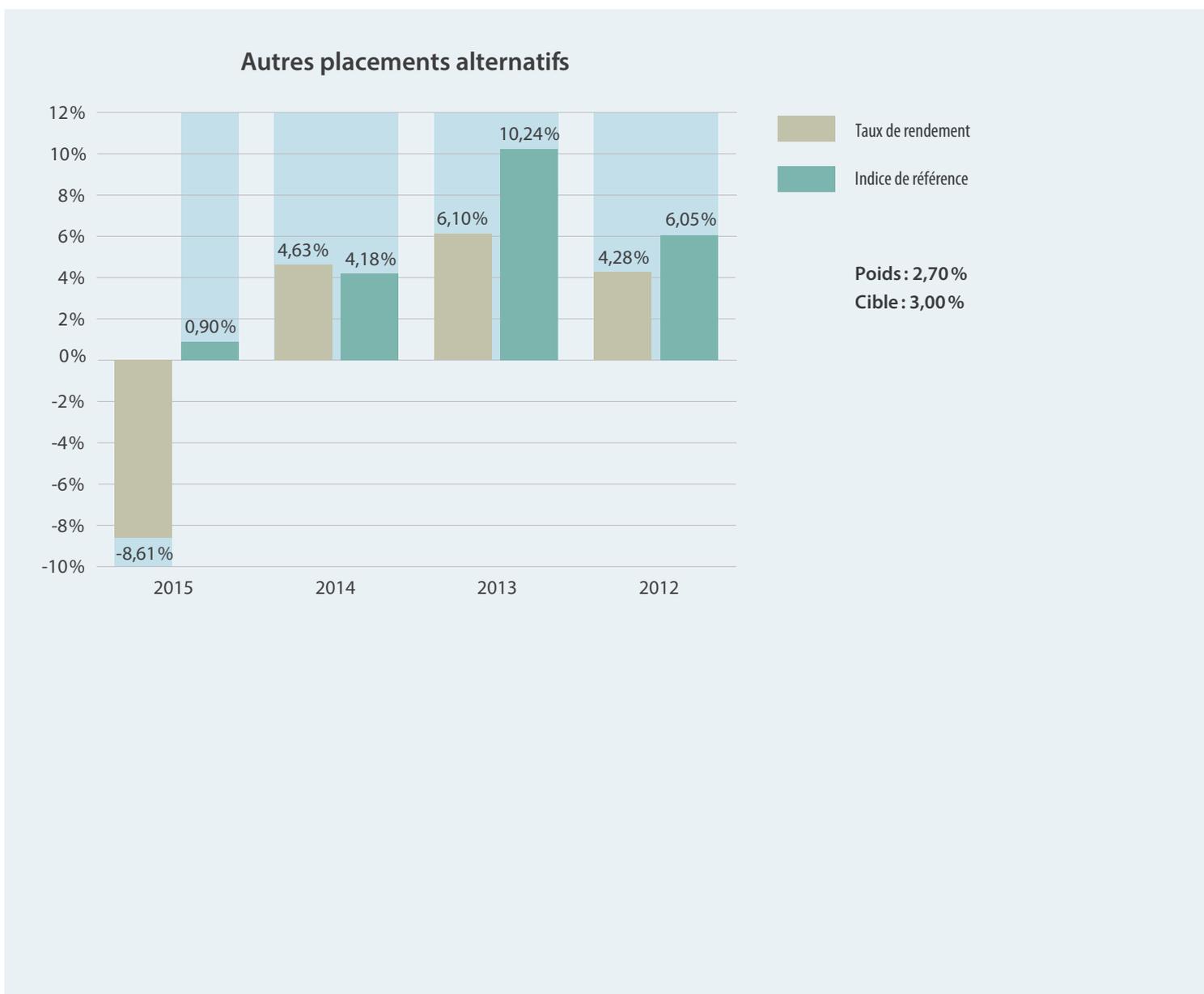
La Caisse conserve un investissement dans les commodités pour la protection contre les hausses d'inflation et l'effet de diversification.

Commodités



Autres placements alternatifs

L'objectif de ces placements est d'obtenir des rendements absolus avec une faible corrélation avec les autres classes d'actifs de la Caisse, principalement avec les actions. Au cours de l'année, le gestionnaire de répartition globale et de l'actif a été remercié. Les montants sous gestion sont de 96,2 M\$, soit 2,7% des actifs totaux. Pour 2015, le rendement de -8,61% est inférieur de 9,51% à l'indice HFRI Fonds de fonds.



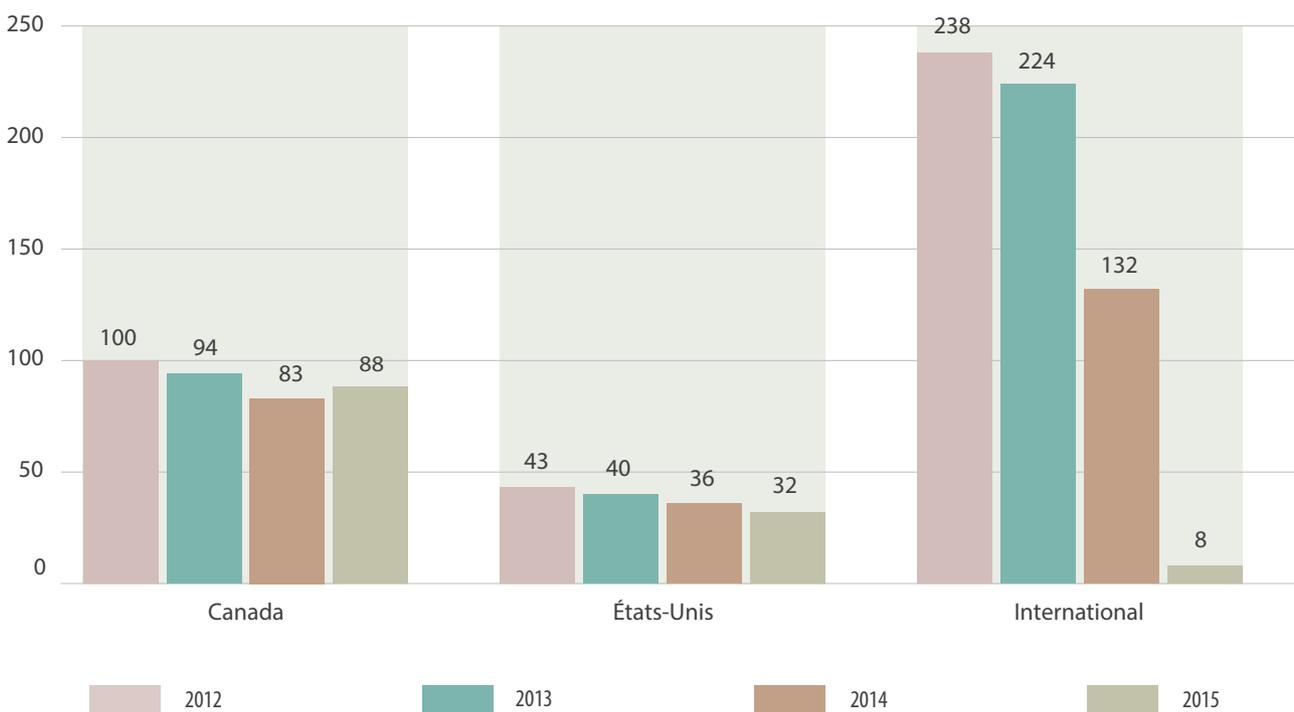
L'investissement responsable

En 2015, nous avons voté à 128 assemblées d'actionnaires. Sur les 1352 propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés pour sur 31 % des votes enregistrés, 16 % contre et 53 % d'abstention. Comme par les années passées, la majorité des abstentions s'explique dans les cas où il y a impossibilité d'exercer un vote contre des propositions. Ces votes contre les recommandations de la direction concernent la nomination des administrateurs et des firmes de vérification, où le manque d'information ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

En progression constante au cours des dernières années, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance demeurent importants lors des assemblées annuelles des actionnaires. D'ailleurs les propositions environnementales et sociales ont représenté près de 42 % des propositions d'actionnaires pour l'année 2015 selon un rapport d'Ernst & Young intitulé «Four takeaways from proxy season 2015». On peut s'attendre à ce que cette tendance se poursuive considérant les préoccupations des investisseurs quant à ces enjeux.

Notre Politique d'exercice des droits de vote est disponible sur le site Internet du RRUQ.

Nombre d'assemblées d'actionnaires



RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

États financiers au 31 décembre 2015

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers _____	43
Rapport des auditeurs indépendants _____	45
États financiers	
État de la situation financière _____	47
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations _____	48
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite _____	49
Notes complémentaires _____	50

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le Comité de retraite a mandaté un Comité d'audit. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres, ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En outre, le Cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2014, conformément aux exigences de la Loi provinciale sur les régimes complémentaires de retraite. Ce document a été déposé auprès de la Régie des rentes du Québec et de l'Agence du Revenu du Canada le 29 septembre 2015.

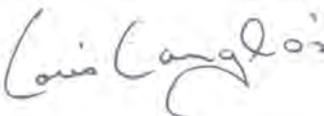
Les auditeurs externes du Régime, Ernst & Young, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au Comité d'audit pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général

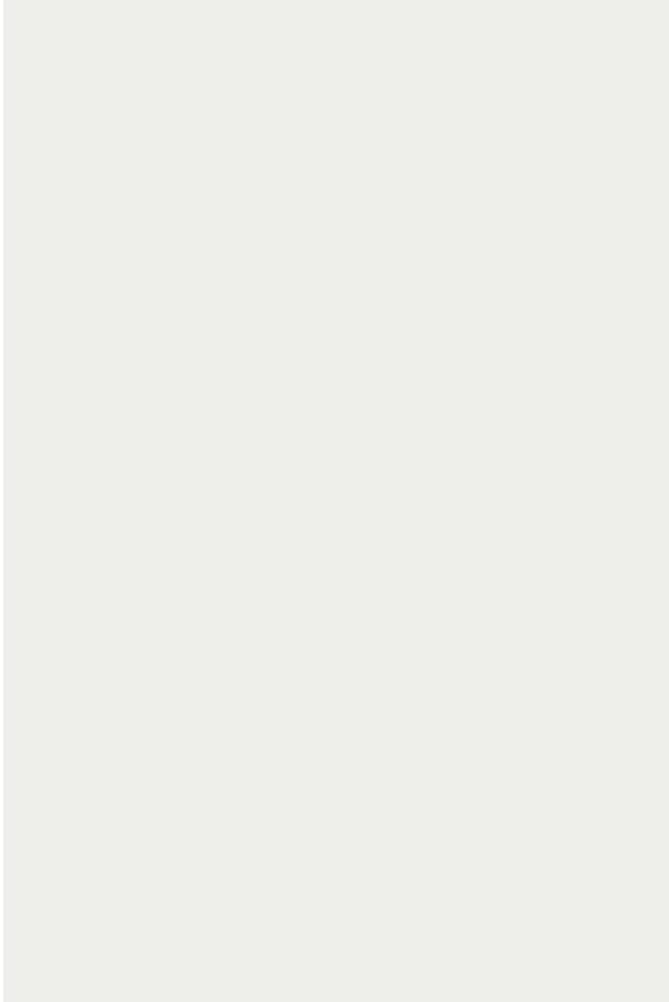


Alain Vallée

Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA



Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction du Régime pour les états financiers

La direction du Régime est responsable de la préparation et de la présentation fidèle ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et approuvées par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2015, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Autre point

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été audités par d'autres auditeurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et ceux-ci ont exprimé une opinion non modifiée sur ces états en date du 29 avril 2015.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Québec, Canada
Le 28 avril 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A127119



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
Actif		
Placements (note 4)		
Effets commerciaux	14 933	32 456
Obligations et fonds d'obligations (note 4a)	1 087 519	984 739
Actions et fonds d'actions (note 4b)	1 361 244	1 332 372
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (note 4c)	220 502	227 396
Fonds et prêts hypothécaires (note 4d)	48 593	51 459
Fonds de couverture	45 787	98 957
Placements privés (note 4e)	471 316	361 441
Placements immobiliers	285 204	252 357
Encaisse détenue à des fins de placements	64 659	18 593
	<u>3 599 757</u>	<u>3 359 770</u>
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	7 247	6 484
Cotisations à recevoir des employeurs	6 657	5 532
Revenus de placements à recevoir	9 469	7 285
Transactions sur les placements en voie de règlement	225	1 427
Autres créances à recevoir	1 407	706
	<u>25 005</u>	<u>21 434</u>
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	266	460
Immobilisations corporelles et autres actifs	670	689
Encaisse	10 425	10 668
	<u>11 361</u>	<u>11 817</u>
	<u>3 636 123</u>	<u>3 393 021</u>
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	266	460
Transactions sur les placements en voie de règlement	57	1 423
Charges à payer	4 116	4 736
Cotisations à rembourser	1 627	776
	<u>6 066</u>	<u>7 395</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	3 630 057	3 385 626
Obligations au titre des prestations de retraite selon l'indexation prévue au Régime (notes 6 et 11)	3 665 951	3 447 000
DÉFICIT	(35 894)	(61 374)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Lu et approuvé



André G. Roy, président



Alain Vallée, Directeur Général

Régime de retraite de l'Université du Québec
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
(en milliers de dollars)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>3 385 626</u>	<u>3 065 888</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS (note 7)		
Revenus de placements	115 400	126 529
Variations de la juste valeur des placements	<u>144 305</u>	<u>218 257</u>
	259 705	344 786
Frais de gestion	(19 967)	(18 291)
Honoraires du fiduciaire	(516)	(548)
Frais de transactions	(511)	(559)
Autres	<u>(65)</u>	<u>(100)</u>
	238 646	325 288
ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT		
Cotisations		
Cotisations des membres (note 8)	70 314	58 017
Cotisations des employeurs (note 8)	68 097	56 180
Compensation pour retraite anticipée	935	228
Transferts d'autres régimes	<u>13 526</u>	<u>15 082</u>
	152 872	129 507
Autres revenus	<u>19</u>	<u>20</u>
	152 891	129 527
Prestations		
Prestations de retraite	(127 776)	(117 698)
Remboursements de cotisations	(9 828)	(7 940)
Transferts à d'autres régimes	<u>(4 825)</u>	<u>(5 026)</u>
	(142 429)	(130 664)
	<u>10 462</u>	<u>(1 137)</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 9)		
	<u>(4 677)</u>	<u>(4 413)</u>
Augmentation nette	244 431	319 738
Solde à la fin	<u>3 630 057</u>	<u>3 385 626</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	3 447 000	3 260 792
Augmentation (diminution)		
Modifications des méthodes et hypothèses actuarielles	61 103	32 160
Intérêts cumulés sur les prestations	202 910	195 215
Prestations constituées selon la pleine indexation	129 533	117 586
Écart des prestations constituées entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime	(16 355)	(16 437)
Prestations versées, nettes des transferts	(128 884)	(115 562)
Autres gains actuariels	(29 356)	(26 754)
Augmentation nette	218 951	186 208
Solde à la fin de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	3 665 951	3 447 000
Écart des passifs entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime (note 11)	237 898	197 969
Solde à la fin de l'exercice selon la pleine indexation (notes 6 et 10)	3 903 849	3 644 969

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « LE RRUQ », onglet « Documentation », élément « Règlement ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Politiques de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 10).

Prestations des années de service

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans ou l'âge de 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1er juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Au décès d'un membre non retraité ayant dix ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Indexation et réserve pour indexation

Pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005, les rentes versées sont indexées selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant *a minima* de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation réduite de 3 %, soit celle prévue au Régime. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle nette de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé selon l'indexation prévue au Régime (voir note 11).

Cette réserve doit servir à verser l'indexation pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de permettre que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1er janvier 2005.

2 - MODES DE PRÉSENTATION

Les états financiers du Régime sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

2 - MODES DE PRÉSENTATION (suite)

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime de retraite au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation déterminée sur la base de la revue de la situation financière au 31 décembre 2015 tel qu'il a été prévu à la section 23 du règlement du Régime.

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ».

Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ».

vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

viii) Cotisations

Les cotisations des participants et du promoteur sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

x) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

xii) Conversion des devises

Le régime de retraite utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiv) Impôts sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

xvi) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre 2015 soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.
- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4 - PLACEMENTS

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'un *Énoncé de la politique de placement* qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de la Caisse. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes de retraite promises incluant la pleine indexation des rentes pour le service rendu à compter de 2005. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 313 995 \$ (1 248 478 \$ en 2014) et est composé des effets commerciaux, des obligations, des prêts hypothécaires et des créances.

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, le Secrétariat peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins de un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2015, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 11,7 % ou 456 144 \$ (11,6 % ou 423 651 \$ en 2014) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 15,3 % ou 595 580 \$ (15,2 % ou 554 610 \$ en 2014) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation.

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 9,1 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 107 428 \$ (8,9 % soit environ 95 523 \$ en 2014).

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,76 % au 31 décembre 2015 (3,61 % au 31 décembre 2014).

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique.
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- Les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4a. Obligations et fonds d'obligations

	2015		2014	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	1 021 939	1 043 294	910 622	950 159
Fonds d'obligations étrangères	82 204	100 294	82 204	90 100
	1 104 143	1 143 588	992 826	1 040 259
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(56 015)	(56 069)	(55 325)	(55 520)
	1 048 128	1 087 519	937 501	984 739

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes (28,7 % de l'actif net)

					2015	2014
	FTSE TMX		Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	Canada (60 %) univers (40 %) long terme	% de la catégorie				
	%	%	\$	\$	\$	\$
Fédérales	31,8	15,2	97 957	60 382	158 339	187 556
Provinciales et garanties	40,3	54,0	351 729	212 022	563 751	456 603
Municipales	2,0	0,1	906	-	906	897
Sociétés	25,9	30,3	135 738	180 895	316 633	299 331
Encaisse nette	-	0,4	-	3 665	3 665	5 772
	100,0	100,0	586 330	456 964	1 043 294	950 159

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	71 103	63 200	10 642	19 464	16 212	14 079	97 957	96 743
Provinciales et garanties	22 674	21 483	45 417	45 785	283 638	231 253	351 729	298 521
Municipales	762		144	897			906	897
Sociétés	73 206	40 724	35 976	36 387	26 556	38 360	135 738	115 471
	167 745	125 407	92 179	102 533	326 406	283 692	586 330	511 632

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	(36 258)	16 993	34 307	1 665	62 333	72 155	60 382	90 813
Provinciales et garanties	10 334	1 589	53 377	30 734	148 311	125 759	212 022	158 082
Municipales	53 745	71 796	77 787	69 954	49 363	42 110	180 895	183 860
Sociétés								
Encaisse nette et produits dérivés	4 139	5 772	(474)	-	-	-	3 665	5 772
	31 960	96 150	164 997	102 353	260 007	240 024	456 964	438 527

4a.ii) Fonds d'obligations étrangères (2,8 % de l'actif net)

	% de la catégorie %	2015 Juste valeur \$	2014 Juste valeur \$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Mexico	8,4	8 425	10 358
Autres pays (11) (15 en 2014)	21,2	21 212	20 514
Europe			
Pologne	6,2	6 238	3 627
Autres pays (13) (8 en 2014)	19,0	19 076	11 546
Pacifique/Asie			
Indonésie	11,2	11 243	7 351
Autres pays (13) (12 en 2014)	7,8	7 793	14 427
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du sud	5,3	5 296	3 498
Turquie	7,0	7 041	5 892
Autres pays (6) (9 en 2014)	0,2	190	5 314
Encaisse			
États-Unis	13,7	13 780	7 573
	100,0	100 294	90 100

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4b. Actions et fonds d'actions

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2015		2014	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	350 452	440 797	350 719	495 669
Actions et fonds d'actions étrangères	793 979	920 447	733 860	836 703
	1 144 431	1 361 244	1 084 579	1 332 372

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien TSX et de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 1 % aurait respectivement un effet de 4 408 \$ (4 957 \$ en 2014) et de 9 204\$ (8 367 \$ en 2014) sur l'augmentation (diminution) totale de l'actif net disponible pour le service des prestations.

4b.i) Actions canadiennes (12,1 % de l'actif net)

	S&P/TSX	% de la catégorie	2015	2014
			Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$
Services financiers	38,3	24,2	106 562	127 476
Consommation discrétionnaire	6,9	16,6	73 068	79 392
Produits industriels	8,3	13,1	58 003	72 454
Énergie	18,4	12,5	55 214	76 005
Matières premières	9,5	11,3	49 713	52 871
Consommation – produits de base	4,5	8,7	38 330	37 244
Services de télécommunications	5,4	6,0	26 361	28 727
Technologies de l'information	3,2	4,5	19 806	16 595
Soins de santé	3,2	2,2	9 810	1 738
Services publics	2,3	0,9	3 930	3 167
	100,0	100,0	440 797	495 669

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

4b.ii) Actions et fonds d'actions étrangères (25,4 % de l'actif net)

	% de la catégorie %	2015		2014	
		Actions \$	Fonds d'actions \$	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Amérique					
États-Unis	35,6	41 822	285 320	327 142	285 957
Autres pays (6) (5 en 2014)	8,3	-	77 071	77 071	86 416
Europe					
Royaume-Uni	7,7	33 458	37 443	70 901	70 477
Autres pays (22) (15 en 2014)	16,6	72 550	80 371	152 921	151 214
Pacifique/Asie					
Chine	6,8	-	62 731	62 731	46 258
Japon	9,9	35 475	55 839	91 314	82 061
Autres pays (11) (8 en 2014)	12,9	10 995	107 428	118 423	95 702
Afrique/Proche et Moyen-Orient					
6 pays (3 en 2014)	2,2	2 585	17 359	19 944	18 618
	100,0	196 885	723 562	920 447	836 703

4c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme

	2015		2014	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
S&P 500	147 461	144 330	157 972	158 014
Bloomberg Commodity Index	72 973	76 172	66 578	69 382
	220 434	220 502	224 550	227 396

4c.i) S&P 500 (4,0 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2015, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 145 044 \$ (157 964 \$ en 2014) sur l'indice S&P 500.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2015			2014		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	13,5	25 643	19 518	(0,9)	1 068	(1 366)
Effets commerciaux	2,6	3 736	3 766	25,0	39 426	39 426
Fonds hypothécaire	5,0	7 162	7 162	2,3	3 590	3 596
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	38,8	56 015	56 069	35,1	55 326	55 520
Fonds de fonds de couverture	40,1	54 905	57 815	38,5	58 562	60 838
	100,0	147 461	144 330	100,0	157 972	158 014

4c.ii) Bloomberg Commodity Index (2,1 % de l'actif net)

Le Régime détient, au 31 décembre 2015, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite correspondant aux bons du Trésor américains d'une durée variant de un à trente-six mois pour une valeur d'engagements de 76 319 \$ (69 309 \$ en 2014) sur l'indice Bloomberg Commodity Index.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2015			2014		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur les marges	6,9	4 841	5 225	13,7	8 674	9 534
Effets commerciaux	93,1	68 132	70 947	86,3	57 904	59 848
	100,0	72 973	76 172	100,0	66 578	69 382

4d. Fonds et prêts hypothécaires (1,3 % de l'actif net)

	2015		2014	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	28 732	29 346	27 327	27 842
Prêts hypothécaires	19 247	19 247	23 617	23 617
	47 979	48 593	50 944	51 459

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

4e. Placements privés (13,0 % de l'actif net)

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2015				2014			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	291 900	239 224	209 074	245 248	225 120	166 051	128 679	163 541
Sociétés et fonds étrangers	204 550	122 603	81 911	82 553	157 339	113 177	78 044	75 143
Sociétés en propriété exclusive	-	-	130 500	143 515	-	-	120 684	122 757
	496 450	361 827	421 485	471 316	382 459	279 228	327 407	361 441

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés. Conséquemment, les justes valeurs de ces placements sont évaluées périodiquement.

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive (4,0 % de l'actif net)

	2015		2014	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	32 099	38 768	32 098	30 668
4417925 Canada inc.	22 235	2 475	22 234	7 277
6982620 Canada inc.	22 069	34 822	17 311	23 359
4491149 Canada inc.	17 175	23 002	17 175	25 447
7506317 Canada inc.	19 846	26 007	18 894	22 144
8216339 Canada inc.	14 134	15 590	12 960	13 862
9112553 Canada inc.	2 924	2 851	12	-
9294040 Canada inc.	18	-	-	-
	130 500	143 515	120 684	122 757

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concession.

4f. Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	2015			2014
	Détenus directement	Détenus indirectement	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$	\$	\$
Devises				
Dollar américain	394 246	348 803	743 049	708 901
Dollar Hong Kong	4 453	47 798	52 251	50 165
Euro	59 629	143 449	203 078	148 463
Livre sterling	29 008	41 949	70 957	68 781
Yen	35 474	58 305	93 779	74 441
Autres devises (32) (29 en 2014)	35 087	201 994	237 081	216 874
	557 897	842 298	1 400 195	1 267 625

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats au 31 décembre 2015.

	Devise	Échéance	Nominale	Taux	2015		2014	
					Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
					\$			\$
Obligations	USD	janv-16	(40 000)	1,3360	(2 123)	(27 000)	1,1660	193
	USD	mars-16	(28 942)	1,3734	(447)	(107)	1,1200	(4)
	USD					(1 560)	1,1200	(60)
	USD					1 056	1,1290	31
	USD					305	1,1322	8
	USD					306	1,1316	8
	USD					(7 958)	1,1451	(119)
Globalement	USD		(68 942)	à 1,3734	(2 570)	(34 958)	à 1,1660	57
			Variant de 1,336			Variant de 1,1200		

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concession.

4f. Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	Détenus		2015	2014
	directement	indirectement	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$	\$	\$
Devises				
Dollar américain	394 246	348 803	743 049	708 901
Dollar Hong Kong	4 453	47 798	52 251	50 165
Euro	59 629	143 449	203 078	148 463
Livre sterling	29 008	41 949	70 957	68 781
Yen	35 474	58 305	93 779	74 441
Autres devises (32) (29 en 2014)	35 087	201 994	237 081	216 874
	557 897	842 298	1 400 195	1 267 625

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats au 31 décembre 2015.

	Devise	Échéance	Nominale	Taux	2015		2014	
					Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
					\$			\$
Obligations	USD	janv-16	(40 000)	1,3360	(2 123)	(27 000)	1,1660	193
	USD	mars-16	(28 942)	1,3734	(447)	(107)	1,1200	(4)
	USD					(1 560)	1,1200	(60)
	USD					1 056	1,1290	31
	USD					305	1,1322	8
	USD					306	1,1316	8
	USD					(7 958)	1,1451	(119)
Globalement	USD		(68 942)	à 1,3734	(2 570)	(34 958)	à 1,1660	57
				Variant de 1,336			Variant de 1,1200	

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre:

	2015	2014
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	32 490	33 415
Dollar Hong Kong	2 615	2 510
Euro	10 155	7 425
Livre sterling	3 545	3 440
Yen	4 690	3 720
Autres devises	11 855	10 845

4g. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

				2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	14 933	-	14 933
Obligations et fonds d'obligations	-	1 075 668	11 851	1 087 519
Actions et fonds d'actions	1 361 244	-	-	1 361 244
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	58 372	104 315	57 815	220 502
Fonds et prêts hypothécaires	29 346	19 247	-	48 593
Fonds de couverture	-	45 787	-	45 787
Placements privés	41	-	471 275	471 316
Placements immobiliers	-	-	285 204	285 204
Encaisse détenue à des fins de placements	66 782	(2 123)	-	64 659
Encaisse	10 425	-	-	10 425
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	266	-	-	266
	<u>1 526 476</u>	<u>1 257 827</u>	<u>826 145</u>	<u>3 610 448</u>
	42%	35%	23%	100%
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres	-	266	-	266

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

				2014
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	32 456	-	32 456
Obligations et fonds d'obligations	-	982 686	2 053	984 739
Actions et fonds d'actions	1 331 849	523	-	1 332 372
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	41 065	93 794	92 537	227 396
Fonds et prêts hypothécaires	27 842	23 617	-	51 459
Fonds de couverture	60 684	38 273	-	98 957
Placements privés	200	-	361 241	361 441
Placements immobiliers	-	-	252 357	252 357
Encaisse détenue à des fins de placements	18 400	193	-	18 593
Encaisse	10 668	-	-	10 668
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	460	-	-	460
	<u>1 491 168</u>	<u>1 171 542</u>	<u>708 188</u>	<u>3 370 898</u>
	44%	35%	21%	100%
Passif				
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres	-	460	-	460

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2015 et 2014, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

4 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

						2015
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) compta- bilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	2 053	242	9 693	(137)	11 851	242
Actions et fonds d'actions	-	-	-	-	-	-
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	92 537	6 296	4 111	(45 129)	57 815	2 910
Placements privés	361 241	16 178	112 259	(18 403)	471 275	49 807
Placements immobiliers	252 357	25 502	7 345	-	285 204	105 749
	<u>708 188</u>	<u>48 218</u>	<u>133 408</u>	<u>(63 669)</u>	<u>826 145</u>	<u>158 708</u>
2014						
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) compt- abilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	5 909	(5)	-	(3 851)	2 053	-
Actions et fonds d'actions	6	-	-	(6)	-	-
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	99 915	4 062	97 726	(109 166)	92 537	2 276
Placements privés	328 898	134	52 374	(20 165)	361 241	33 834
Placements immobiliers	232 503	14 262	35 026	(29 434)	252 357	80 247
	<u>667 231</u>	<u>18 453</u>	<u>185 126</u>	<u>(162 622)</u>	<u>708 188</u>	<u>116 357</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

5 - PRÊTS DE TITRES

Les transactions conclues aux 31 décembre 2015 et 2014 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	317 966	210 667
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	324 068	214 530
Espèces	266	460

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 266 \$ (460 \$ en 2014) au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, la contrepartie conservera les titres prêtés donnés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le courtier ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées aux 31 décembre 2015 et 2014 sur la base de la revue de la situation financière à cette date, comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

La valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation a été déterminée au moyen des hypothèses les plus probables selon la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	%	%
Taux d'actualisation et rendement de l'actif (1)	5,75	5,90
Augmentation des échelles salariales	2,50	2,50
Pleine indexation des rentes	2,00	2,00

(1) Le rendement de l'actif présenté est net de tous les frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écart défavorable.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

Toutefois, le taux d'indexation des rentes et les augmentations salariales pour l'année suivant la date d'évaluation étant connus, ceux-ci sont utilisés à la place des hypothèses à long terme.

Les hypothèses suivantes ont donc été utilisées :

	Au 31 décembre 2015 pour l'année 2016	Au 31 décembre 2014 pour l'année 2015
Augmentations de salaire en plus de l'échelle de salaires	1,25 % par année	1,25 % par année
Pleine indexation des rentes	1,20 %	1,80 %

7 - ACTIVITÉS DE PLACEMENTS

Les revenus (dépendances) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse, effets commerciaux	672	431	686	94	1 358	525
Obligations et fonds d'obligations	37 847	33 354	12 399	77 125	50 246	110 479
Actions et fonds d'actions	37 001	34 267	87 493	102 112	124 494	136 379
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	4 151	15 979	(2 847)	3 320	1 304	19 299
Fonds et prêts hypothécaires	2 439	2 471	99	664	2 538	3 135
Fonds de couverture	909	769	(2 956)	4 225	(2 047)	4 994
Placements privés	31 128	34 243	16 262	2 320	47 390	36 563
Placements immobiliers	4 917	5 058	25 514	19 002	30 431	24 060
Gestion de devises			(8 064)	(2 461)	(8 064)	(2 461)
Fluctuation des taux de change	(4 088)	(391)	15 719	11 856	11 631	11 465
Autres revenus de placements	424	348	-	-	424	348
	115 400	126 529	144 305	218 257	259 705	344 786

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

8 - COTISATIONS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	66 966	55 639
Ajustements d'années antérieures	703	178
Rachats d'années de service	1 690	1 616
Cotisations additionnelles	955	584
	<u>70 314</u>	<u>58 017</u>
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	66 966	55 639
Ajustements d'années antérieures	711	186
Rachats d'années de service	420	355
	<u>68 097</u>	<u>56 180</u>

9 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	3 294	2 903
Déplacements et réunions	93	154
Dépenses d'exploitation	672	647
Frais externes	272	297
Honoraires des actuaires	185	235
Honoraires des auditeurs	36	43
Autres dépenses	125	134
	<u>4 677</u>	<u>4 413</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

10 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le Régime définit son capital comme étant l'excédent (le déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du Régime en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 4), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du régime.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2014 et a été enregistrée auprès de Retraite Québec et de l'Agence du Revenu du Canada le 29 septembre 2015.

La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2017.

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite depuis le 1er janvier 2015 est de 12,7 %. Ce taux, appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties. Ce taux était de 10,8 % en 2014.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

Le déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation s'établit comme suit à la suite des travaux effectués par Mercer :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 630 057	3 385 626
Valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	3 903 849	3 644 969
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>(273 792)</u>	<u>(259 343)</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

11 - RÉSERVE POUR INDEXATION

La réserve pour indexation est tributaire de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation déterminée en fonction de la revue de la situation financière, comme il est prévu à la section 23 du règlement du Régime.

Au 31 décembre 2015, la réserve cumulative nécessaire pour la pleine indexation est de 237 898 \$ (197 969 \$ au 31 décembre 2014). Cette réserve pour indexation couvre l'écart entre la pleine indexation et celle prévue par le Régime pour tous les membres et bénéficiaires pour le service depuis le 1er janvier 2005. Le manque à gagner afin de combler la réserve pour indexation s'établit de la façon suivante :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation		
Solde au début	197 969	171 596
Intérêts cumulés	12 163	10 789
Coût de l'exercice	16 355	16 437
Perte (gain) d'expérience et changement d'hypothèses	11 411	(853)
Solde à la fin	<u>237 898</u>	197 969
Réserve pour indexation, le moins élevé de : (sans être inférieur à 0 \$ et excéder b))	-	-
a) Excédent de :		
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 630 057	3 385 626
Valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>3 665 951</u>	<u>3 447 000</u>
	<u>(35 894)</u>	<u>(61 374)</u>
b) Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation	<u>237 898</u>	<u>197 969</u>
Conciliation des déficits		
Insuffisance cumulative de la réserve pour indexation	237 898	197 969
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue au Régime	<u>35 894</u>	<u>61 374</u>
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	<u>273 792</u>	<u>259 343</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)

12 - ENGAGEMENTS

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2016	225
2017	225
2018	225
2019	226
2020	235
2021 et suivantes	920
	<u>2 056</u>

13 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice, notamment en ce qui concerne la classification hiérarchique de certains instruments financiers et la sensibilité du taux de change.

COMITÉS ET PARTENAIRES

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE

Membres désignés par les corporations des établissements de l'Université du Québec :

Claude Arbour, INRS
Mario Beauséjour, ÉTS
Luc Boisvert, UQAT

Louise Boucher, TÉLUQ
Martin Côté, UQAC
André Dorion, UQAM
Yves Dupont, UQO
Jean-Pierre Mailhot, ENAP
Olivier Malo, UQTR
André G. Roy, UQ
Marjolaine Viel, UQAR

Membres désignés par les employés des établissements de l'Université du Québec :

Claire Bouchard, UQAM
Pierrette Doré, UQAT
Louis Dufresne, ÉTS
Bernard Gaucher, UQTR
André Labelle, UQO
Jean-Yves Lajoie, UQAR
Nicolas Le Berre, INRS
Serge Potvin, UQAC
Alberto Poulin, TÉLUQ
Martin Roch, ENAP
Zaki Taboubi, UQ

Membres nommés par l'Assemblée des gouverneurs :

Claude Maheu
Clément Roberge

Membre indépendant nommé par le Comité de retraite :

Michel Turcotte

Membres nommés en assemblée annuelle

François Arsenault
UQTR - Membre nommé par les participants actifs (votant)

Guy Bertrand
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (non-votant)

Matthieu Dufour
UQAM - Membre nommé par les participants actifs (non-votant)

Gaétan Naud
Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (votant)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Claire Bouchard, vice-présidente
André Dorion
Bernard Gaucher
André Labelle
André G. Roy, président
Marjolaine Viel

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Luc Boisvert
Robert Ciamarro, membre externe
Martin Côté
Matthieu Dufour, président
Michel Lemieux, membre externe
Serge Potvin
Clément Roberge
Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Mario Beauséjour
Raynald Bédard, membre externe
Louise Boucher
Louis Chantal, membre externe
Pierrette Doré
Martin Roch, président

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Magalie Jutras, présidente
Nicolas LeBerre
Olivier Malo
Allison Marchildon
Jacques A. Plamondon

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS

Jean-François Bégin, UQAT
Anik Bertrand, FPPU
Lucie Bilodeau, ENAP
Julie Blais, RRUQ
Marie-Claude Boivin, RRUQ
Michèle Breton, TÉLUQ
Sylvie Brouillette, MUSÉE
Johanne Coulombe, ÉNAP
Karolyne Desjardins, UQTR
Luc Dessureault, UQAM, Président
Julie Dufort, ETS
Ginette Duperreault, SCFP – local 1800
Louise Fillion, UQAC
Josée Gagnon, TÉLUQ
Marcelle Gagnon, UQAT
Anne Giguère, SPPUQAR
Annie Girard, UQTR
Isabelle Jean, UQAR
Denis Lacroix, ETS
Line L'Espérance, UQO
Sandra Martin, FUQTR
Jacinthe Normand, UQ
Danièle Parent, UQAC
Chantal Racine, SIUQ
Manon Rochefort, PUQ
Sylvie Ross, UQAR
Luc Rouleau, OUI
Chantal Schwarz, UQAM
Charles Sleighter, SPUQTR
Sandra Thiffault, SPPUQTR

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Site Web: www.uquebec.ca/fruq

GEORGES ARCAND, président

APRÈS L'UQAM

Association du personnel
retraité de l'Université
du Québec à Montréal

Site Web: www.apres.uqam.ca

FRANCINE DAVID, présidente

APRÈS-INRS

Association des personnes
retraitées de l'Institut national
de la recherche scientifique

Site Web: www.apres.inrs.ca

MAGELLA CANTIN, président

APR-UQAM

Association des professeures
et professeurs retraités
de l'Université du Québec
à Montréal

Site Web: <http://www.unites.uqam.ca/apr/>

MARCEL RAFIE, président

ARENAP

Association des retraités
de l'École nationale
d'administration publique

FRANCINE DESCHÊNES, présidente

ARTÉLUQ

Association des retraités
de la TÉLUQ

Site Web: www.arteluq.ca

RAYNALD MARCHAND, président

ARUQAC

Association des retraités
de l'Université du Québec
à Chicoutimi

Site Web: www.uqac.ca/aruqac/

GHISLAIN LAFLAMME, président

ARUQAR

Association des retraités
de l'Université du Québec
à Rimouski

Site Web: <http://www.uqar.ca/aruqar/>

RÉJEAN MARTIN, président

ARUQAT

Association des retraités
de l'Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Site Web: www.uquebec.ca/fruq

SERGE TESSIER, président

ARUQO

Association des retraités
de l'Université du Québec
en Outaouais

Site Web: www.uquebec.ca/fruq

LÉTICIA MESSIER, présidente

ARUQSS

Association des retraités
de l'Université du Québec
(siège social)

Site Web: www.uquebec.ca/aruqss

CLÉMENCE NEAULT, présidente

ARUQTR

Association des retraités
de l'Université du Québec
à Trois-Rivières

Site Web: www.uqtr.ca/asso.retraites

JEAN-CLAUDE MONTPLAISIR,
président

APPR-UQTR

Association des professeurs
réguliers retraités de l'Université
du Québec à Trois-Rivières

Site Web: www.uquebec.ca/fruq

CLAUDE G. GENEST, président

PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

Actuaires:

MERCER (Canada) limitée

Québec

Banque:

Banque Nationale du Canada

Québec

Conseillers juridiques:

Stikeman Elliott

Montréal

Droits de vote:

Groupe Investissement

Responsable inc.

Montréal

Garde de valeurs:

RBC Services aux investisseurs

et de Trésorerie

Montréal

Auditeurs externes:

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Québec

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

Obligations canadiennes :

Canso Investment Counsel Ltd
Richmond Hill, ON

**Greystone Managed
Investment Inc.**
Régina, SK

**Phillips Hager & North
Investment Mngt Ltd**
Vancouver, BC

PIMCO, LLC
Newport Beach, CA

Prêts hypothécaires indexés :

**Bona Vista Asset
Management Limited**
Toronto, ON

**First National Financial
Corporation**
Toronto, ON

Dettes de marchés émergents :

Investec Asset Management
Londres, UK

Actions canadiennes :

Letko Brosseau & Associés
Montréal, QC

Placements Montrusco Bolton Inc.
Montréal, QC

Actions étrangères :

C.S. McKee LP.
Pittsburgh, PA

Comgest SA
Paris, France

Gestion de placements TD inc.
Toronto, ON

**Grantham, Mayo, Van Otterloo &
Co, LLC**
Boston, MA

Hexavest Inc.
Montréal, QC

Trivalent Investments
Boston, MA

Unigestion SA
Genève, Suisse

Commodités :

**Gresham Investment
Management, LLC**
New-York, NY

Fonds immobiliers :

Bentall Kennedy (Canada) L.P.
Vancouver, BC

Blackstone Group L.P.
New York, NY

**Caisse de dépôt et placement
du Québec**
Montréal, QC

Conumdrum Capital Corporation
Toronto, ON

Global Forest Partners L.P.
Lebanon, NH

Fonds de couverture :

HR Stratégies inc.
Montréal, QC

Private Advisors, LLC
Richmond, VA

Placements privés :

Ardian
Paris, France

Brookfield Asset Management
Toronto, ON

**Caisse de dépôt et placement
du Québec**
Montréal, QC

Clearspring Capital Partners
Toronto, ON

IFM Investors
Melbourne, Australie

Novacap Partenaire Financier
Montréal, QC

Oaktree Capital Management L.P.
Los Angeles, CA

Penfund Management
Toronto, ON

Siparex, Sigefi Private Equity
Lyon, France

Terra Firma Capital Partners Ltd
LLondres, Royaume-Uni

Trencap, S.E.C.
Montréal, QC

Wilton Asset Management
Boston, MA

Woodside Management
Redwood Shores, CA

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2016

LUNDI 16 MAI 2016	MARDI 17 MAI 2016	MERCREDI 18 MAI 2016	JEUDI 19 MAI 2016	VENDREDI 20 MAI 2016
9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30	9 h à 10 h 30
<p>UQO 283 Alexandre-Taché, Gatineau Pavillon Alexandre-Taché</p> <p>Salle F-0129 et F-0130</p> <p>Vidéoconférence avec St-Jérôme Salle J1209</p>	<p>UQAC 555, boul. de l'Université Chicoutimi</p> <p>Salle H1-1050</p>	<p>QUÉBEC (ENAP, INRS, RRUQ, TELUQ, UQ) 555, boul. Charest Est, Québec</p> <p>Salle 4114</p> <p>Webdiffusion</p>	<p>INRS et région de Montréal Campus IAF 531, boul. des Prairies, Laval</p> <p>Salle Pasteur</p>	<p>UQAM Pavillon à déterminer</p> <p>Salle à venir</p>
LUNDI 16 MAI 2016	MARDI 17 MAI 2016	MERCREDI 18 MAI 2016	JEUDI 19 MAI 2016	
15 h à 16 h 30	15 h à 16 h 30	14 h à 15 h 30	14 h 30 à 16 h 00	
<p>UQAT 445, boul. de l'Université, Rouyn-Noranda</p> <p>Salle D-206</p> <p>Vidéoconférence avec Val d'Or Salle 1228</p>	<p>UQAR Campus de Lévis 1595 boul. Alphonse-Desjardins Lévis</p> <p>Salle 2032</p> <p>Vidéoconférence avec Rimouski Salle J-456</p>	<p>UQTR 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières Pavillon Ringuet</p> <p>Salle 4020</p>	<p>ETS 1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal Pavillon principal</p> <p>Salle A-1300</p>	

Notes :

- Nous vous invitons à consulter le site du RRUQ www.rruq.ca pour connaître les salles où se dérouleront les rencontres.
- Compte tenu de la consultation de plus en plus fréquente du site Internet du RRUQ et dans un souci de protection de l'environnement, seulement mille copies du rapport annuel sont imprimées.



Régime de retraite de l'Université du Québec

2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone: 418 654-3850

Ligne sans frais: 1 888 236-3677

Télécopieur: 418 654-3854

www.rruq.ca